



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE**

**ARCHÉOLOGIE**

**DANS LE VENTRE  
DES SANGUINAIRES C**

**P 5 À 7**



Photo Teddy Seguin / ARASM / DRASSM

**1,75€**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P8 • ASSEMBLÉE P10

LIVRES P 29 • AGENDA P32

INTERVIEW P33

ANNONCES LÉGALES P11



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**

# CANICULE OU PAS ?

LE PROBLÈME,  
C'EST LA COULEUR  
DES CARTES !



**ARCHÉOLOGIE  
DANS LE VENTRE DE SANGUINAIRES C  
P5 À 7**


OPINIONS

DETTI È FATTI

ASSEMBLÉE

LIVRES **CASA RIVAROLA**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INTERVIEW **QUI ÉTAIT DAMASO MAESTRACCI?**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P29

P32

P33

P11

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**
**DIRECTION RÉDACTION**

 Membre du SNPFR  
 et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

**BUREAU DE BASTIA**

 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

**ANNONCES LÉGALES**
**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

 Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,  
 Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

**À MODU NOSTRU**

## A leghji di u focu

Ogni ghjornu chì passa, vidimi chì a Corsica ùn hà micca finitu di tuccà u fondu di pettu à certi malfatti in cori di l'attualità. L'ultimu asempiu, hè stu focu criminali contr'à un postu di rigulazioni di u trafficu versu u mari in Saleccia, stallatu solu u mesi scorsu da u Cunservatoriu di u Litoral di da a cumuna di Santu Petru di Tenda. Hè in issu lucali chì i staghjunaghji incacasciavani calchi soldu à l'aghjenti chì vuliani andà fin'è un parking di 200 piazzu chì dava un accessu più faciuli è misuratu à a rena. Ma u merri, Marc Tomi, ùn conta micca di cappià è u ghjornu stessu di l'incendiu, malgradu l'assenza di stallazioni, hà dicesu di mantene a missioni di limitazioni di i flussi. Pà sti lochi di l'Agriate, l'appititti ecunomici sò maiò è a vulintà d'ammaistrà un sviluppu turisticu par avà in tutali anarchya ùn piaci micca à tutti soca. Par andà in Saleccia o in u Lotu fin'è oghji, i pussibilità erani pochi: marchjà nant'à un chjassu senza fini, pighjà un battellu o andà in 4X4, incù tutti i cunsequenzi ch'è no pudemi imaghjinà nant'à l'ambienti. Stu focu hà inghjinnatu parechji riazioni in u mondu puliticu, naziunalistu soprattuttu. Inde tutti i cumunicazioni, i listessi parolli voltani: a difesa di l'intaressi cullittivi di i Corsi ùn sarà mai quilla di l'intaressi particolari, u cumunu supraneghja u privatu. Senza parlà quì di maffia, si pò invece di ch'ellu hè viramenti un cumpurmentu maffiosu. Podassi chì certi chì t'ani o chì si spartini marcati impurtanti in issu rughjonu ani vistu spuntà una minaccia pà i so affari. Aldilà di issu cartulari pricisu, si vedi di più in più chì, quand'ellu c'hè un affari chì disturba, ùn si cerca mancu più à capiscia: s'accendi u focu. Com'è pà sguassà a minima traccia di un prublema è pà scuraghjiscia ogni prova di cambiamentu à prò di a tarra corsa è di u so populu. Si sparghji u regnu di i fiari... ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

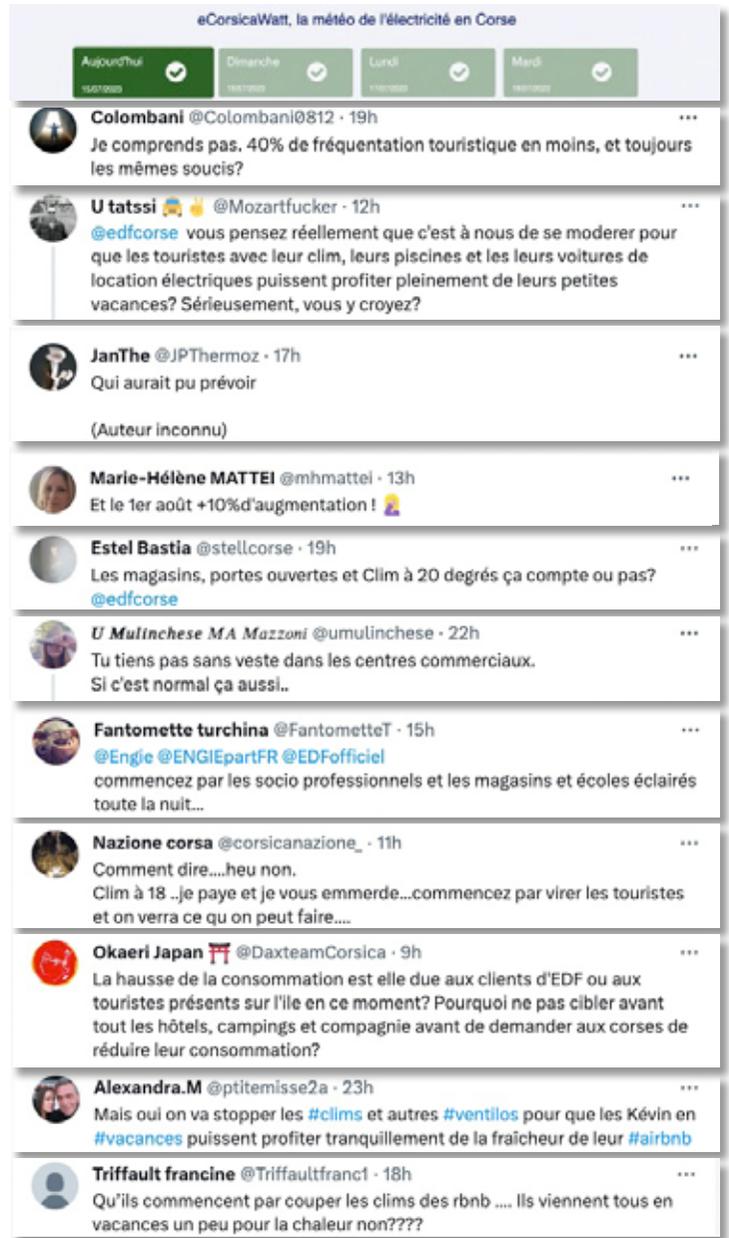
**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN**
**Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**On ne saurait jamais tout prévoir, naturellement.** C'est le cas pour la météo et également, désormais, pour la «météo de l'électricité», nouvel outil déployé par EDF en Corse avec eCorsicaWatt (lire par ailleurs) qui propose au grand public de suivre attentivement les prévisions à trois jours sur l'état du système électrique insulaire. On a pu le vérifier tout récemment. Ainsi, le 15 juillet 2023, la météo électrique locale affichait du vert (à savoir un contexte «optimal», sans tension sur le système à redouter) pour le 18 juillet. Une nouvelle rassurante, dans la mesure où Météo France annonçait pour ce jour-là le début d'un épisode de chaleur intense. Ouf, donc. Hélas, il n'y a parfois guère loin du soupir de soulagement au râle. Ainsi, lorsque ce 18 juillet, vers midi, EDF a émis un signal orange indiquant un système tendu en invitant les consommateurs insulaires à modérer ou reporter leurs usages électriques entre 18h et 23h, beaucoup d'usagers ont vu rouge. Et ce d'autant plus que, fâcheux hasard du calendrier, ce même jour tombait l'annonce d'une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les réactions des usagers insulaires ont été dans l'ensemble plutôt vives et même, à l'occasion, fort peu amènes, avec çà et là quelques pointes d'ironie. D'aucuns se sont par ailleurs étonnés: comment se fait-il qu'une telle tension soit possible, alors même que la fréquentation touristique serait, aux dires de certains socio-professionnels, en très forte baisse? Et ce d'autant que, à en croire d'autres, les températures en Corse n'auraient rien d'excessif? L'incitation à adopter des écogestes n'a donc, à en juger par les tweets publiés, pas remporté un franc succès. Quelques-uns n'ont d'ailleurs pas manqué de demander si l'appel à une consommation plus responsable ne visait que les particuliers résidents ou s'il s'adressait aussi aux vacanciers hébergés dans des meublés de tourisme et aux grandes surfaces et centres commerciaux où la climatisation est réglée au plus bas, y compris dans les parkings couverts. D'autres encore ont pointé du doigt les véhicules électriques. Quel dommage qu'on ne puisse convertir les accès d'humeur en énergie... La ressource, par les temps qui courent, serait inépuisable. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

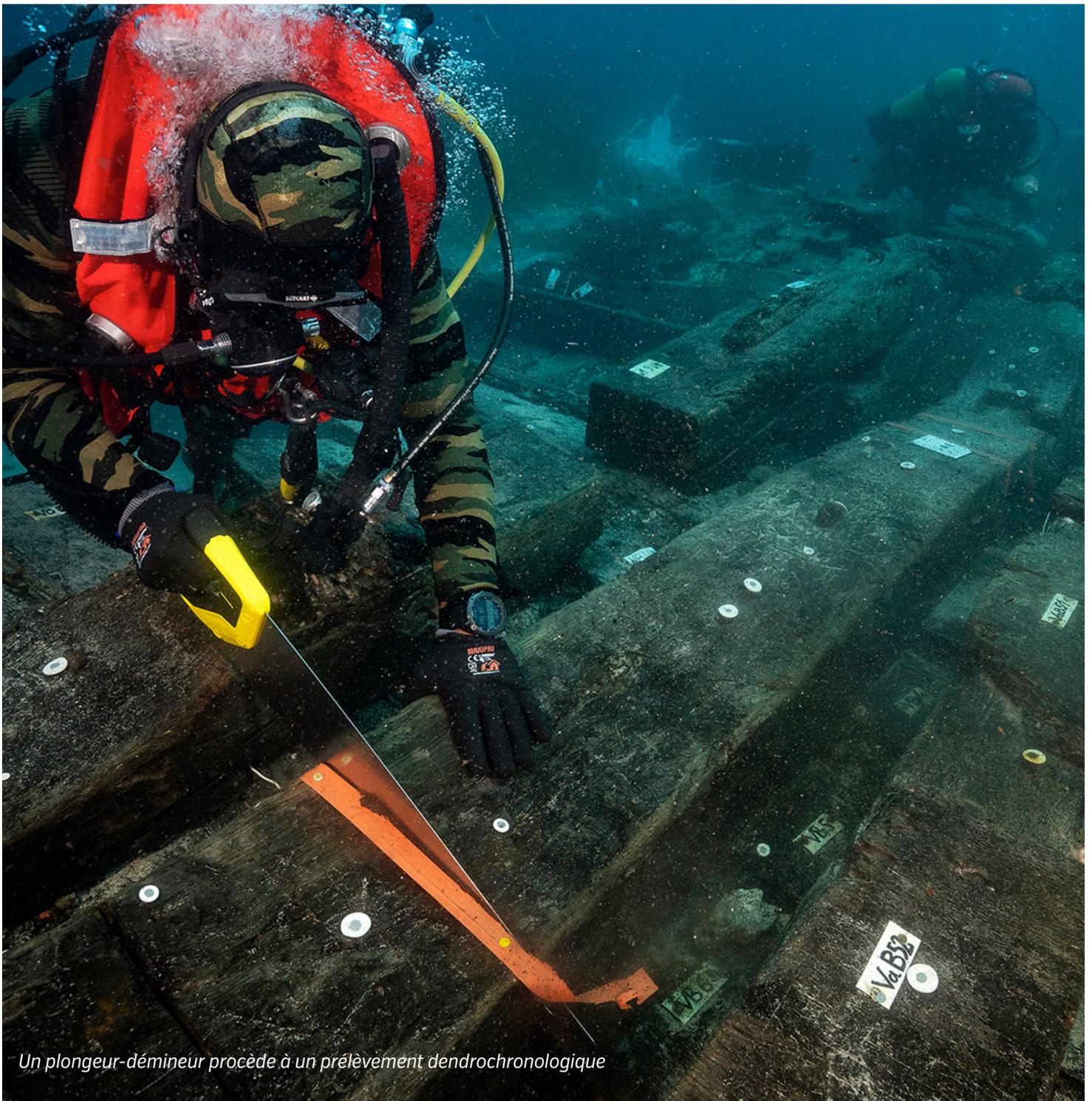


### HUMEUR

## Chì caldu !

**40** degrés à l'ombre! Le mercure s'affole en ce début d'été. Ça y est, la canicule est bien installée dans le pays et surtout en Méditerranée. Les records tombent en France: 40,6 degrés à Verdun; 29,5 du côté de l'Alpe d'Huez... et jusqu'à 48 degrés en Sardaigne. Sur notre île, le thermomètre flirte lui aussi avec les 40 degrés. C'est l'été, direz-vous; le soleil est haut dans le ciel, les maillots de bain de sortie, c'est normal qu'il fasse chaud et qu'on prive les touristes de visiter l'Acropole à Athènes aux heures les plus chaudes de la journée. Eh bien, justement, ça ne l'est pas vraiment, ou du moins pas dans ces proportions. Si les épisodes de fortes chaleurs sont connus depuis que le monde est monde, c'est de battre des records de températures chaque année qui l'est moins. Si les climato-sceptiques avaient un doute, la météo actuelle devrait l'avoir bien levé. Et tout cela, évidemment, n'est pas sans conséquences sur notre vie de tous les jours. Si bien qu'en ce début juillet, l'expression: «*apprendre à vivre sur une planète avec 4 degrés de plus que la normale*» devient un peu une réalité. C'est un peu comme une répétition générale de la catastrophe annoncée par les scientifiques depuis plus de 50 ans. Concrètement, shorts, vêtements amples, hydratation, horaires de sorties, conditions de travail, lieux fermés, météo UV, météo de l'électricité, relations sociales en compagnie de personnes transpirantes et recherche d'îlots de fraîcheur sont notre quotidien actuel. Et ce sera très certainement celui de nos enfants et petits-enfants dans les décennies à venir. Mais rassurez-vous, l'humain est résilient et surtout s'adapte: nous avons mis des chauffages sur nos terrasses en hiver pour éviter de prendre froid. Pour éviter d'avoir chaud, nous climatisons déjà nos stades et nos rues. Pour nous protéger du froid, nous avons déjà fait n'importe quoi... pour trouver un moyen de nous rafraîchir, ce sera la même chose, ne vous inquiétez donc pas! ■ **Christophe GIUDICELLI**

## ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE

**DANS LE VENTRE DE SANGUINAIRES C**

Un plongeur-démineur procède à un prélèvement dendrochronologique

**Au large des îles éponymes, dans le golfe d'Ajaccio, ce mystérieux navire qui a fait naufrage au XVI<sup>e</sup> siècle livre peu à peu ses secrets. Le programme de fouilles pluriannuel engagé par l'Association pour la recherche archéologique sous-marine (ARASM) et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) qui vient d'achever sa dernière campagne entre le 31 mai et le 23 juin a notamment permis de remonter du fonds de la Méditerranée de précieux indices pour en savoir plus son histoire. Mais il reste encore beaucoup à apprendre.**



« C'est relativement rare de retrouver de tels aménagements en place à l'intérieur d'une épave car ce sont des choses fragiles qui disparaissent avec le temps »

Photos Teddy Seguin / ARASM / DRASSM

**D'où** venait ce mystérieux navire ? Que venait-il faire à Ajaccio ? Que lui est-il arrivé ? Ce sont autant de questions auxquelles tentent toujours de répondre les archéologues qui s'affairent à percer les secrets de l'épave sobrement baptisée *Sanguinaires C*. Découvert en 2005, ce navire du XVI<sup>e</sup> siècle, qui gît par 19 mètres de fond dans le Golfe d'Ajaccio, près des îles éponymes, intéresse nombre de scientifiques et autres passionnés d'histoire, au point que le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm) et l'Association pour la recherche archéologique sous-marine (Arasm), soutenus par le ministère de la Culture et la Collectivité de Corse, ont engagé un programme pluriannuel de recherches archéologiques en 2021. Après trois ans de fouilles très riches, la dernière campagne de cette mission a eu lieu du 31 mai au 23 juin derniers. À cette occasion, une vingtaine de personnes avec différentes spécialités allant de l'architecture navale à la céramique, en passant par l'étude des bois, ont embarqué à bord de l'*Alfred-Merlin*. Dernier-né des navires du Drassm, ce bâtiment conçu pour l'archéologie sous-marine a grandement facilité le travail des archéologues. « Il a changé pas mal de choses en termes de confort et en termes d'outil de travail. Grâce à l'*Alfred-Merlin*, on peut désormais remonter des pièces lourdes du fond. Avant ce n'était pas possible », indique Thibault Testut, son capitaine. Une avancée technique qui a notamment permis à l'équipe *Sanguinaires C* de remonter deux meules de 600 kg du fond de la Méditerranée au cours de la campagne 2023. Mais malgré l'importance de ces objets qui livreront de précieux renseignements sur l'épave, c'est une autre découverte majeure qui a surtout intéressé l'équipe de recherches cette année. « En 2022, nous avons aperçu une cloison exceptionnellement bien conservée. C'est relativement rare de retrouver de tels aménagements en place à l'intérieur d'une épave car ce sont des choses fragiles qui disparaissent

avec le temps », révèle Marine Sadania, archéologue du Drassm et co-directrice de recherches. « En étudiant cette cloison, nous avons très peur qu'elle ne tienne pas et s'effondre. Nous avons été surpris car nous sommes parvenus à la suivre sur 6 mètres de long. Arrivés à une certaine étape, nous avons décidé de la démonter pour prélever les planches et les documenter en surface. Cela nous a permis d'étudier ce dispositif d'aménagement du bateau et de nous interroger sur le moment où il a été réalisé. Il est en outre porteur d'énormément de marques de charpentier. C'est tout à fait inédit pour nous. Nous avons une très grande étude à faire sur tous ces symboles de charpente », s'enthousiasme-t-elle en insistant : « Une nouvelle étape de l'enquête va démarrer en associant d'autres chercheurs ». À quelques pas, plus haut sur le pont de l'*Alfred-Merlin*, Hélène Boidecazou, chargée d'études et de recherches pour une société d'archéologie privée, venue en renfort en qualité de spécialiste d'archéologie navale, s'active d'ailleurs à arroser régulièrement ces planches afin que le bois reste bien humide pour éviter qu'il ne se torde. « Souvent, quand un navire fait naufrage tout ce qui est aménagement léger disparaît assez vite et il ne reste que le fond de carène. Ici, un chargement de pierres très important a un peu encapsulé et gardé le bois au fond de la mer dans un environnement protégé de l'air et des organismes marins qui mangent le bois », indique-t-elle. Hervé Alfonsi, le président de l'Arasm et co-directeur des recherches, s'émerveille pour sa part devant la très belle collection de céramiques pisanes *a stecca* qui ont pu être remontées à la surface durant cette campagne. « Nous avons découvert une magnifique coupe à graphites et *a punta* intacte. Alors que jusqu'aux années précédentes nous n'avions trouvé que des fragments de pichets, cette année nous avons réussi à trouver pratiquement un demi pichet », se félicite-t-il. Des exemplaires remarquablement conservés qui arborent toujours des couleurs vives. « Ils semblent sortir de chez le potier », souffle ce



Le Pluton sur site

passionné. Afin de continuer à étudier la coque pour comprendre la technique de construction du bateau et les essences employées, l'équipe de recherches a par ailleurs fait appel à l'aide de la Marine nationale. Pendant cinq jours, dix plongeurs-démineurs ont ainsi mis leurs compétences à contribution pour certaines parties de la mission. «*Nous leur avons demandé d'effectuer des prélèvements dendrochronologiques, c'est-à-dire de couper des sections de bois. Ce sont des éléments qui sont massifs, qui peuvent faire 30 cm de large par 20 cm de haut*», livre Marine Sadania. «*Depuis le début, nous avons bien étudié la partie avant, même s'il y aurait encore des choses à faire. Comme il faut avancer dans la fouille, nous avons aussi demandé à la Marine nationale de nous aider à fermer le site*», reprend-elle en précisant que sur cette zone qui s'étend sur une superficie de 7 m x 6 m, des fibres végétales ont été déroulées, par-dessus lesquelles ont été replacés le petit gravillon et le sable. «*Nous essayons de reprendre le niveau du tas de pierres tel qu'il était avant notre intervention humaine. Ces pierres vont permettre de protéger le site qui ne survivrait pas si on le laissait dégagé*, explique la jeune archéologue. *L'appui de la Marine nationale a été indispensable à l'atteinte de nos objectifs*». De son côté, le capitaine de corvette Claude-Louis Gerbault, commandant du bâtiment-base de plongeurs démineurs [BBPD] *Pluton* et du groupe de plongeurs démineurs explique: «*La plongée est quelque chose de fastidieux. On est toujours limité par le temps que l'on a au fond de l'eau. Et comme les archéologues ont de grands objectifs, nous apportons notre soutien pour mener des choses fastidieuses et longues à faire. Pour nous, cela revêt un petit intérêt d'entraînement, de sortir de notre cœur de métier qui est le déminage en mer et de plonger dans un autre univers*». En outre, depuis 2022, le Drassm et l'Arasm ont aussi pu compter sur l'aide du secteur privé: «*Nous avons mis en place un partenariat avec les radiologues Michel Mozziconacci et Franck Pe-*

*dula pour avoir accès au scanner de Clinisud en dehors des heures d'ouverture et nous permettre de passer au scanner des concrétions ferreuses pour mieux les comprendre*», dit Marine Sadania. La campagne en mer terminée, dès le début de l'été les archéologues ont entamé leur travail post-fouilles pour tenter de percer les secrets de l'épave *Sanguinaires C* qui pourrait en apprendre beaucoup sur l'histoire d'Ajaccio, mais aussi du commerce maritime en Méditerranée. «*Nous savons qu'on a ici un navire originaire de l'Europe du Nord, qui transite par l'arc Atlantique et arrive en Méditerranée. Il va être repéré pour ses qualités nautiques car c'est un navire qui est solidement construit. On sait qu'il va probablement du côté de Gênes, par rapport aux céramiques qu'on a retrouvées dans l'épave. On peut imaginer qu'il fait aussi son chargement de pierres dans ce secteur-là. Ce navire est probablement à destination de la Corse et même d'Ajaccio. Il apporte du matériel et de quoi faire de la chaux, mais n'arrive pas à destination*», détaille Marine Sadania en concédant qu'encore peu d'éléments sont ressortis sur les circonstances du naufrage. «*On sait qu'on est dans une zone compliquée à la navigation. Peut-être n'arriverons-nous jamais à répondre à la question du naufrage, mais plus on va avoir d'indices chronologiques, plus on va pouvoir orienter d'autres chercheurs vers les archives ensuite et on espère qu'elles parleront*, poursuit l'archéologue du Drassm. *L'année 2023 marque la fin du programme pluriannuel de recherches. Il nous faudra construire un nouveau projet pour l'année prochaine, dans la perspective d'atteindre la zone centrale du bateau et compte tenu du niveau d'élévation de la cloison, nous espérons qu'une partie du grand mât soit encore en place*». Pour ce faire, l'équipe de chercheurs escompte bien déposer prochainement une nouvelle demande de financement auprès du ministère et de la Collectivité de Corse pour entamer une nouvelle campagne dès 2024. *Sanguinaires C* a en effet encore tant à révéler. ■ Manon PERELLI

TOURISME

## Établir un plan d'urgence

**Les acteurs du tourisme font grise mine.** Alors que le mois de juillet est déjà bien entamé, selon ces derniers ce début de saison est en effet très morose sur l'île. Une tendance qui inquiète fortement les représentants du collectif des organisations professionnelles et consulaires\* qui ont souhaité rencontrer le président de l'Exécutif, la présidente de l'Agence du tourisme [ATC], la présidente de l'Office des transports [OTC], et le président de l'Agence de développement économique de la Corse [Adec] le 11 juillet 2023. « Dans tous les secteurs confondus, tout le monde a le même ressenti : l'économie en Corse va mal. D'une même voix, nous avons dit qu'il faut agir. Il va falloir traiter rapidement l'urgence et puis derrière préparer 2024. La destination corse est en train de sortir des radars et une fois qu'on en sort, pour revenir dans le marché, il nous faudra pas mal d'années », explique Karina Goffi, présidente de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie [Umih]. De facto, à l'issue d'une « réunion de travail approfondie et constructive », plusieurs décisions ont été prises avec l'Exécutif. Tout d'abord, la construction d'un « plan d'urgence » destiné à « casser la spirale négative dans laquelle est entrée l'économie touristique corse lors de cette saison 2023 après une reprise en trompe-l'œil en 2022 », mais aussi à « préparer sans attendre la saison 2024 sur des bases fondamentalement différentes, avec de nouveaux outils de promotion et d'incitation », et enfin à « définir et mettre en place les mesures de soutien aux professionnels en difficulté ». Il a été également acté « la constitution d'ateliers et de groupes de travail mixtes [conseil exécutif de Corse-socioprofessionnels] avec comme thèmes prioritaires : les transports, le crédit d'impôt et la fiscalité en général, l'emploi et la formation, la lutte contre le paracommercialisme, le remboursement des PGE\*\* », indique le collectif dans ce communiqué en dévoilant qu'il a également été « décidé de travailler de manière étroitement concertée aux évolutions et mutations nécessaires du modèle touristique Corse et du modèle économique insulaire de manière plus générale, afin d'intégrer pleinement ces nouvelles perspectives dans le processus d'évolution institutionnelle en cours de discussion entre la Corse et le gouvernement ». ■ MP

\*Le collectif des organisations professionnelles et consulaires regroupe l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Corsica, la Fédération Corse de l'Hôtellerie de Plein Air, Gîtes de France, Strada Corsa, le Syndicat Professionnel des Transporteurs de la Corse, la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, l'Union des entreprises de Proximité, le Medef, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

\*\* prêts garantis par l'Etat.

ÉLECTRICITÉ

## eCorsicaWatt, la météo du système électrique

**Depuis le 4 juillet 2023**, il vient fournir une prévision sur l'état du système électrique corse. Lancé par EDF sur le modèle de son grand frère Ecowatt, eCorsicaWatt permet ainsi d'estimer la tension qui pourrait toucher le réseau sur les trois prochains jours. Des indications qui seront précieuses pour aider l'opérateur, notamment lors de la saison estivale. « Le but est de sensibiliser sur cette météo de l'électricité à 3 jours, avec l'objectif d'inviter ensuite les gens à avoir des éco-gestes pour contribuer à diminuer la consommation d'énergie au moment où on pourrait avoir des périodes de tension », indique Vincent de Rul, directeur régional d'EDF en Corse. « L'idée c'est d'ancrer ce réflexe chez la population pour que chacun aille chaque jour consulter eCorsicaWatt comme il le ferait pour la météo », appuie-t-il. Accessible au grand public via un QR code qui sera affiché dans de nombreux lieux de l'île, ou directement sur le site de l'Open Data d'EDF Corse\*, eCorsicaWatt décline ses prévisions autour de trois scénarios. « Nous avons en premier lieu des journées vertes où il n'y a pas d'alerte. Quand on passe à l'orange, cela veut dire que durant certaines heures de la journée, le niveau le différentiel entre les moyens de production disponibles et la consommation prévue se réduit et nous invitons les consommateurs à mettre en place un certain nombre d'éco-gestes. Enfin, le rouge signifie que le système électrique est très tendu et les éco-gestes sont indispensables pour éviter les coupures », explique Amandine Bono, cheffe du service de gestion électrique, en précisant que chaque journée est détaillée heure par heure. Malgré la mise en place de cet outil, EDF Corse précise que l'été se présente a priori plutôt bien pour le système électrique insulaire, dans la continuité d'une « année plutôt favorable », notamment en ce qui concerne le taux de remplissage des retenues d'eau et une consommation « inférieure à ce que l'on rencontre d'habitude » sur les six premiers mois de l'année. L'opérateur pointe toutefois que les perspectives pour les prochaines semaines restent teintées d'incertitude, en notant par exemple la croissance de la pointe estivale importante sur les deux dernières années, la tendance chaude en cours ou encore une certaine part d'inconnue liée aux nouveaux usages, notamment avec le développement des véhicules électriques qui pourraient soumettre le réseau électrique insulaire à rude épreuve. Reste à savoir si dans ce cas la population s'emparera d'eCorsicaWatt pour alléger un peu la tension. ■ MP

\* <https://opendata-corse.edf.fr/pages/ecorsicawatt/>

### eCorsicaWatt, la météo de l'électricité en Corse

Aujourd'hui



15/07/2023

Dimanche



16/07/2023

Lundi



17/07/2023

Mardi



18/07/2023

ÉCONOMIE

## En Corse, des prix plus élevés de 7 % que sur le continent



**Il suffit de regarder ses comptes** à la fin du mois pour s'en rendre compte : le coût de la vie en Corse est plus élevé que sur le continent. Un ressenti validé par la récente Enquête de comparaison spatiale des prix [ESCP] réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques [Insee] qui met en évidence que « *les prix sont plus élevés de 7 % en Corse qu'en France de province* ». C'est le double du différentiel de prix que l'organisme avait relevé en 2015, avec une augmentation qui concerne l'ensemble des secteurs, mais se ressent notamment dans l'alimentaire. « *C'est le premier poste de consommation avec 16 % de dépenses des ménages, et c'est également le poste où les écarts de prix avec la province sont les plus élevés avec un différentiel de +14 %* », explique Charles Raffin, chargé d'études à l'Insee et auteur de cette publication, en indiquant que cette tendance est particulièrement notable pour les produits de consommation courante comme les viandes, les laitages et les fruits et légumes, qui sont en moyenne « *10 à 12 % plus chers* » sur l'île. Dans les autres postes de consommation présentant les écart les plus notables, on retrouve en premier la restauration [11 % plus élevée que sur le continent], puis les dépenses d'habitation avec « *d'un côté les meubles et l'entretien courant du foyer 12 % plus élevés qu'en province, et d'autre part la réparation, les matériaux pour travaux et les charges du logement comme les services d'eau, de gestion des déchets, mais aussi les prix du gaz qui sont plus chers de 8 %* », alors que « *l'électricité en Corse est moins chère que sur le continent en raison de la TVA qui est inférieure* ». Dans la catégorie des biens et services divers, est aussi constatée aussi une différence de +11 %, en particulier pour les assurances habitation et véhicules. L'habillement, les chaussures, les loisirs et la culture sont de leur côté « *6 ou 7 % plus chers qu'en province* ». Le chargé d'étude de l'Insee précise par ailleurs que dans les transports, la santé, ou la communication, les prix sont similaires à ceux pratiqués sur le continent en raison « *de tarifs nationaux* ». Il note enfin qu'actuellement seul le secteur du tabac et de l'alcool fait toujours exception et affiche des prix moins chers que sur le continent. « *Ce sont deux situations très différentes, soulève-t-il toutefois. D'une part, les boissons alcoolisées sont plus chères de 20 % en Corse, alors qu'à l'inverse, en raison d'un tarif spécifique historique dans l'île, le tabac est moins cher de 20 % en 2022.* » Basée sur 5 000 relevés de prix effectués dans les zones les plus peuplées de Corse entre mars et avril 2022 sur 500 produits qui collent aux habitudes de consommation des ménages insulaires, cette enquête a été réalisée à dessein en dehors de la saison estivale pour ne pas être biaisée par l'inflation que connaissent les tarifs à cette période. Dans cette étude, aucun lien de cause ne permet pas d'expliquer le différentiel de prix entre l'île et le continent, mais l'Insee avance une piste d'explication. « *On peut penser que cela est peut-être en lien avec des hausses de prix de coûts intermédiaires, notamment l'acheminement des marchandises sur le territoire insulaire* », estime ainsi Charles Raffin. ■ MP

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

## Permettre aux personnes malentendantes de profiter des concerts

**Commercialisé en France** par l'entreprise américano-canadienne Timmpi, le gilet Subpac était initialement pensé pour décupler les sensations des joueurs de jeux vidéo, des spectateurs au cinéma ou encore pour la réalité virtuelle. Mais son usage s'est depuis étendu afin de rendre certains spectacles plus accessibles à des personnes malentendantes : une fois le gilet endossé, il permet en effet de ressentir les basses fréquences de la musique, grâce un algorithme chargé de traduire les sons en pulsations. Ainsi la personne équipée de ce gilet peut danser au rythme de la musique. De plus en plus de salles de spectacles et de festivals mettent à disposition ce type de matériel. La Collectivité de Corse est toutefois la première région à en faire l'acquisition pour le mettre à disposition de personnes malentendantes, afin qu'elles puissent profiter au mieux des concerts et spectacles organisés cet été dans l'île. Une expérience mise en place dans le cadre d'un partenariat avec l'association Pôle surdité de Corse qui se charge de la diffusion de l'information auprès des personnes concernées et tiendra un stand les soirs de festivals, avec deux bénévoles pratiquant la langue des signes française (LSF), pour permettre aux personnes concernées de pouvoir bénéficier d'éventuelles explications quant à l'utilisation des Subpac. Testé, avec succès, pour la toute première fois le 11 juillet 2023 à l'occasion du concert de Soprano à Borgo, le dispositif sera proposé également lors des Nuits de la guitare de Patrimonio (21 et 22 juillet), du Aiò Festival (27 30 31 juillet et 2 août), du Fest'Aiacciu (9 août), du Festival d'Erbalonga (10, 11, 12 et 13 août) et des Notti sacre (13, 14 et 15 septembre). ■ MP

Savoir + : [www.facebook.com/polesurditedecorse/](http://www.facebook.com/polesurditedecorse/)

AUTONOMIE

# À L'ARRACHÉ, L'HÉMICYCLE ACCOUCHE DE SON PROJET



Photo ICN • EP

**Les 4 et 5 juillet 2023, l'Assemblée de Corse était réunie en session extraordinaire afin d'élaborer une délibération commune sur l'avenir institutionnel de l'île dans le cadre du processus de Beauvau. Un travail qui a nécessité de longues heures de tractations.**

L'enjeu était de taille, le timing serré et les dissensions si importantes qu'il semblait difficile de parvenir à remplir l'objectif. Le 4 juillet dernier, l'Assemblée de Corse s'est réunie en session extraordinaire afin de dessiner les contours du projet d'autonomie qu'elle souhaitait envoyer à Paris dans le cadre du processus de Beauvau. Une étape importante qui marquait la dernière ligne droite d'une année de discussions sur l'avenir institutionnel de l'île. Lancé par le gouvernement au lendemain des émeutes qui avaient suivi la mort d'Yvan Colonna au printemps 2022, ce processus avait subi un certain retard du fait de nombreux reports des rencontres prévues avec les élus corses. Mais au terme de plusieurs réunions parisiennes, le Président de la République, Emmanuel Macron, avait demandé à ces derniers de lui présenter un projet pour mi-juillet. Une remise de copie qui devait absolument passer pour Gilles Simeoni, le président de l'Exécutif de Corse, par un vote préalable à l'Assemblée de Corse. C'est dire l'importance de cette session où l'Exécutif devait s'astreindre à trouver les voies et moyens du consensus avec l'opposition afin de pouvoir présenter une délibération commune qui puisse servir de référence à Paris, dans l'objectif de potentiellement insérer la Corse dans la révision constitutionnelle prochainement annoncée. Ainsi, dès son entrée dans l'hémicycle, la présidente de l'Assemblée de Corse, Nanette Maupertuis, a souhaité insister sur le caractère inédit de ce moment. « Il s'agit avant tout d'établir un accord politique avec l'État. Un accord qui doit permettre de sceller les modalités de résolution d'un conflit qui dure depuis des décennies et de tracer collectivement le chemin qui doit nous conduire au développement économique, social, durable, à la paix », a-t-elle souligné. Derrière elle, avant de présenter son rapport *Autonomia* qui devait servir de base pour construire la délibération commune, Gilles Simeoni a renchéri : « La dernière fois que notre assemblée a eu un débat d'une telle importance, c'est au moment du processus de Matignon, il y a 25 ans ». « L'autonomie n'est pas seulement une évolution institutionnelle, mais un état d'esprit, un dialogue, le droit au bonheur que Pasquale Paoli a théorisé depuis plus de deux siècles », a-t-il ajouté en martelant encore : « Cette délibération ne sera pas celle de la majorité territoriale, mais elle viendra dire de façon claire, partagée, les grands axes et l'armature du statut d'autonomie que nous voulons ». À l'issue de sa présentation, cinq propositions sur l'évolution institutionnelle de l'île ont été présentées par l'opposition : celle de Core in Fronte et d'Avanzemu, les deux groupes nationalistes, celle de Josepha Giacometti-Piredda, seule représentante de Corsica Libera de la mandature, qui siège en tant que non inscrite, celle d'Un Soffiu Novu, et celle de Pierre Ghionga, conseiller territorial de droite qui a décidé de faire cavalier seul pour l'occasion et de porter ses propres revendications. Un jour et demi d'intenses négociations seront nécessaires pour accoucher d'un texte commun co-écrit par Gilles Simeoni, Nanette Maupertuis, le président d'Avanzemu, Jean-Christophe Angelini, le président de Core in Fronte, Paul-Félix Benedetti, avec les contributions de Josepha Giacometti et Pierre Ghionga. Dans cette délibération, les représentants insulaires définissent notamment l'autonomie qu'ils entendent demander, ainsi que ses objectifs. Ils posent par ailleurs en parallèle les enjeux économiques, sociaux, et démocratiques que ce statut apporterait. Ils proposent enfin l'inscription de la Corse dans un titre de la Constitution. Des revendications qui ne sont pas au goût du groupe de droite Un Soffiu Novu qui décidera de maintenir son propre texte. Cependant, à quelques minutes du vote, ce dernier fulmine face à la promesse non tenue d'un pacte de non-agression qui aurait été conclu avec la majorité et ses alliés, permettant à l'hémicycle d'adopter les deux textes et de les envoyer à Paris. La motion de la droite étant sans surprise rejetée, elle décidera en représailles de voter elle-aussi contre la délibération commune qui sera *in fine* adoptée par 46 voix, Josepha Giacometti-Piredda faisant le choix de s'abstenir du fait des lignes rouges posées par Paris et non transcendées par le texte. ■

Manon PERELLI



## CREATION SOCIETE

N° 01



### OFFICE NOTARIAL DE BORGIO

**Maître Pierre-Jean COMITI**

Notaire - Officier Public Ministériel

Associé au sein de la Société  
par Actions Simplifiée dénommée

« JURIS NOTAIRE  
CONSULTING - OFFICE  
NOTARIAL DE BORGIO »

Titulaire d'un Office Notarial  
à BORGIO (Haute-Corse)

Avenue de Borgo  
Domaine du Levant III, Bât. C.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Jean COMITI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 27 mars 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

**La dénomination sociale est :**  
ACL IMMO.

Le siège social est fixé à : Lucciana [20290] - Résidence Centre Europa - Route de l'Aéroport.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années  
Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT EUROS (300,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant de la société est Monsieur Antonin PERDRIAT demeurant à LUCIANA [20290] - Centre Europa - Route de l'Aéroport.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2023, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI "LES 3 JARDINS"

**Siège social :** 7, route de la Corniche, Miomo, 20200 Santa-Maria-Di-Lota  
**Capital :** 1.500 €

**Objet :** La société a pour objet :

L'acquisition, la vente, mise en valeur, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme, de biens immobiliers que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

**Gérance :** Mme Josette CHIARONI, 7, route de la Corniche, Miomo, 20200 Santa-Maria-Di-Lota ; M. Pierre-Marie CHIARONI, 7, route de la Corniche, Miomo, 20200 Santa-Maria-Di-Lota  
**Cessions de parts sociales :**

1. **Forme des cessions :** Toute cession de parts doit être constatée par écrit, soit par acte sous seing privé enregistré, soit par acte notarié.

2. **Opposabilité des cessions :**

Les cessions de parts sociales seront opposables à la société : soit après leur inscription sur un registre tenu spécialement à cet effet par le gérant, soit après signification par acte d'huissier, soit après l'acceptation par la société dans un acte notarié.

En outre, pour être opposables aux tiers, ces cessions devront faire l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal compétent de deux originaux de l'acte sous-seing privé ou de deux copies authentiques de l'acte notarié.

A défaut, le cédant sera réputé, vis-à-vis des tiers, avoir conservé sa qualité d'associé. Il restera tenu à leur égard de toutes les obligations attachées à cette qualité.

3. **Agrément des cessions :**

Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et au profit des ascendants et descendants du cédant. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément.

A l'effet d'obtenir cet agrément, l'associé qui envisage de céder ses parts devra notifier le projet de cession à la société et à chacun de ses associés, indiquant le nombre de parts à céder, les nom, prénoms, nationalité, profession et domicile du cessionnaire proposé et le prix proposé.

Cette notification sera faite soit sous forme de lettre recommandée avec avis de réception, soit sous forme d'acte extrajudiciaire, soit enfin par remise en main propre contre récépissé.

Dans les quinze jours de la notification du projet de cession à la société, la gérance devra consulter les associés par écrit à l'effet d'obtenir cet agrément.

Dans les quinze jours de l'envoi de cette lettre, chaque associé, à l'exception du cédant, devra faire connaître, sous forme de lettre recommandée avec avis de réception, ou remise au gérant contre récépissé, s'il accepte ou non cet agrément et, dans la négative, le nombre de parts qu'il se propose d'acquérir. A défaut d'une réponse dans les quinze jours, l'agrément est acquis tacitement. L'agrément sera obtenu par décision unanime des associés.

La décision des associés ne sera pas motivée et la gérance la notifiera à l'associé cédant par lettre recommandée avec avis de réception, ou remise en main propre contre récépissé, dans le mois de la demande.

\* **Cession agréée :** Si la cession de parts sociales est agréée, elle devra être régularisée avant l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la notification de l'agrément. Passé ce délai et à défaut de régularisation, le cédant sera réputé avoir renoncé à la cession projetée. .../...

\* **Refus d'agrément et offre d'achat :** Lorsqu'ils refusent le cessionnaire proposé, les associés peuvent soit racheter les parts eux-mêmes, soit proposer une tierce personne ayant obtenu l'agrément, soit faire racheter les parts par la société. Si plusieurs associés se portent cessionnaires, les parts seront réparties entre eux proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux, sauf accord contraire. Devront être notifiés à l'associé cédant le refus d'agrément, le nom du ou des cessionnaires proposés ou l'offre d'achat par la société ainsi que le prix offert. En cas de contestation sur le prix, il sera fixé d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par le tribunal compétent. Si le prix fixé par expert n'est pas accepté par l'associé cédant, ce dernier pourra conserver ses parts sociales.

\* **Refus d'agrément et défaut d'offre d'achat :** Si aucune offre d'achat n'est faite dans le délai de six mois à compter de la dernière des notifications faites par le cédant l'agrément sera réputé acquis à moins que les autres associés ne décident la dissolution de la société, décision qui peut être rendue caduque par le cédant s'il renonce à sa cession de parts.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12 Juin 2023, il a été constitué une SARL dénommée : LE CHARLOT

**Objet social :** La création, l'acquisition, l'exploitation sous toutes formes, ou la vente, de tous fonds de commerce de restauration, café, brasserie, restauration rapide, plats à emporter, pizzeria, salon de thé, crêpier, glacier, traiteur.

**Siège social :** Ld Ajale, 20228 Cagnano.  
**Capital :** 5000 euros

**Gérance :** Monsieur TOMASI Paul, demeurant 304, rue de la Traverse - Erbalunga - 20222 Brando

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22/06/2023, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

HA CONSTRUCTION

**Objet social :** Tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment. **Siège social :** Lotissement l'Alivu - Route de Bastia - 20220 Monticello. **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** Bastia. **Président :** Monsieur Abderajaa HICHRI demeurant Lotissement l'Alivu - Route de Bastia - 20220 Monticello - (Haute-Corse).

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/6/2023, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

LUME AJACCIO

**Siège social :** 18, rue Docteur Del Pellegrino - 20090 Ajaccio

**Capital :** 100 euros

**Objet :** L'esthétique comprenant tout soin de beauté en salon

**Durée :** 99 ans

**Président :** Mme Romane LECOMPTÉ demeurant Chemin de Caparonne - Lieu-dit Fontanaccia - 20129 Basteliccia

**Directeur Général :** Mme Ida DEIANA demeurant Chemin d'Acqualonga - Mezzavia - 20167 Ajaccio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 06



**Valérie PERINO SCARCELLA**

**Cabinet Principal :** 22, Lot Arbutetta

20620 Biguglia

**Cabinet Secondaire :** Espace Moracchini

RN 193 - 20213 Folelli

Tel : 09.72.59.01.01

e-mail: perinoscarcella@hotmail.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 3 juillet 2023, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société :**

« SCI BY'S INVEST »

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Siège social :** Lieu-dit Vignucula - 20213 Pruno

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 1.000 € entièrement libérés

**Gérante :** Madame Aurélie Michèle LAMALLE, demeurant Lieu-dit Vignucula - 20213 Pruno

**Agrément :** Les cessions de parts à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

**Immatriculation :** RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 07

### JFCB

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

**Siège social :** 17, Lot Aigue Marine  
Quartier Aspretto - 20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 22 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** JFCB

**Siège :** 17, Lot Aigue Marine, Quartier Aspretto, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Achat et location de bateaux, location de skipper, achat et location de marchandise, prestation sur mesure, excursions touristiques, activités nautiques.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M Jean Claude CAMPANA, demeurant 17, Lot Aigue Marine, Quartier Aspretto, 20090 Ajaccio.

**Directeur Général :** M. Frédéric BENETTI, demeurant les Cèdres, Parc Berthault, 20000 Ajaccio.

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 08

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 Juin 2023, il a été constitué sous la dénomination sociale « APPLICATION DES CONTROLES TECHNIQUES AUTOMOBILES SAINT-RAPHAEL » ayant pour sigle « A.C.T.A. SAINT-RAPHAEL », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : Le contrôle et l'expertise techniques de tous véhicules automobiles et motocycles, ainsi que la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de même nature.

Le siège social est fixé à BASTIA (20200), Quartier Recipello, 61, Rue Hector Filippi.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 10.000 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associée dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur Laurent, Eddy MOSCARDINI demeurant à BASTIA (20200), Résidence Miot, Bât E, Rue Saint-François Prolongée, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le gérant.

N° 09

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une Société par acte authentique reçu par Maître Mathieu KEROMNES, en date du 5 juillet 2023, à 13, Quai George V, LE HAVRE 76600.

Dénomination : SCI A VITA HE BELLA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Bâtiment A - Le Sicile - Résidence des Iles - 20000 Ajaccio.

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction l'aménagement, l'administration, location et vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en questions.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 120 euros

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Sébastien DEVAUX, demeurant 20, rue Bellevue, 76310 Ste Adresse

Gérant : Madame Sophie DUCHEMIN, demeurant 20, rue Bellevue, 76310 Ste Adresse

La société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Le Notaire,

N° 10

**Etude de Maître****François TAFANI,****Notaire à Ventiseri****(Haute-Corse), Travo.****AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI, (Haute-Corse), Travo, le 14 juin 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination : DB

Siège social : Figari (20114), Route de Tarabucetta, Lieu-dit Pruno.

Durée : 99 années

Capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 €).

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant de la société est : Madame Oriane MARCHIONI demeurant à FIGARI (20114), Route de Tarabucetta, Lieu-dit Pruno.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 11

**A STRADA DI A PAISANITA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1800 euros

Siège social : Résidence Opéra

Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 03/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

A STRADA DI A PAISANITA

Siège : Résidence Opéra, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1800 euros

Objet : Le transport routier de fret à caractère interurbain ou de proximité consistant à enlever ou à livrer des marchandises, emballées ou non, lors de déplacement de courte et longue durées. L'achat et la vente, en gros, demi-gros ou détail de tous produits alimentaires, d'épicerie, de charcuterie, de spécialités locales et de tous produits non alimentaires, .../...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-François PIGLIONI CASTELLI, demeurant Rdce Opéra, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CORTE [20250], du 09 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

CANDIA IMPERIALE

Siège social : 10, Avenue De Gaulle, 20250 Corte

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Jacques LECA, demeurant 10, Avenue De Gaulle, 20250 Corte

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 13

**CONCIERGERIE DE LA CINARCA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Pôle Chardichioza

20167 Alata

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 28 Juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CONCIERGERIE DE LA CINARCA

Siège : Pôle Chardichioza, 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Apports en numéraire : 5500 euros

Apport en nature : Un fonds de commerce d'une valeur de 4500 euros

Objet : Conciergerie, travaux de nettoyage et de petit entretien, prestations de services de type hôtelier. .../...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Constance Marie Camille DROMARD, épouse IDDA, née le 31 octobre 1992 à LE CHESNAY, de nationalité française, demeurant Les Maisons du Soleil, App 19, Lieu-dit Villaranda, 20167 Alata,

Directeur général : Nick, Daniel HAN-RAETS, né le 17 février 1984 à Gravenhage aux Pays-Bas, de nationalité Néerlandaise, demeurant Résidence Orcino, La Bergerie, 20111 Calcatoggio, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 14

**Cabinet MCM****MUSCATELLI - CRETY****MERIDJEN****Avocats au barreau de Bastia**

13, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia-04.95.31.35.63

contact@mcm-avocats.fr

Société par Actions Simplifiée

**SAFRAN-VESCOVATO**

Capital : 200,00 euros

Siège social : Lieu-dit Bernarduccio

20215 Vescovato

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à BASTIA du 12 juillet 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée, dénommée « SAFRAN-VESCOVATO » dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capital : 200,00 €

Siège social : Lieu-dit Bernarduccio - 20215 Vescovato

Objet social : La production de safran et de bulbes de safran ainsi que leur vente, La culture et la vente de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques, ainsi que la culture et la vente de racines et tubercules ;

Toutes opérations quelconques et notamment immobilières, industrielles et commerciales contribuant à la réalisation de cet objet ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : Monsieur Nicolas, Michel, François-Marie LOMBARD, né le 13 mars 1998 à BASTIA, (HAUTE-CORSE), célibataire, de nationalité française, demeurant et domicilié à VESCOVATO [20215] - Lieu-dit Bernarduccio

Apports : Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des actions ayant droit de vote.

**A MUVRA**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 6, Avenue Emile Sari  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 11/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** A MUVRA

**Siège social :** 6, Avenue Emile SARI, 20200 Bastia

**Objet social :** L'acquisition, la propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location saisonnière ou autrement de tout immeuble bâti, meublé.

La location à des particuliers ou entreprises de locaux meublés avec services associés ou non.

**Et plus généralement :** La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Madame Vanina LE BOMIN  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARROLA-CARROPINO [20167], du 04 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MARE DI SOGNO

**Siège :** Chioso Soprano, 20167 Sarrola-Carropino

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 2.000 euros

**Objet :** - L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes audit terrain,

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles, - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions,

- L'obtention de toutes couvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

- Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Transmission des actions :**

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Lieu-dit Rizzana, 20167 Sarrola-Carropino

**Directeur Général :** Monsieur Mickaël, Laurent, Michel GUILBAUD, demeurant 86, Castello Rosso, 20166 Pietrosella  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 17

### BC MOBILITE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : 19, rue de Wagram  
20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 10/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** BC MOBILITE

**Siège :** 19, rue de Wagram, 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 5000 euros

**Objet :** - L'achat, la location, la vente de véhicules de transports motorisés électriques à deux, trois ou quatre roues tels que : « bicyclettes, vélos, trottinettes, mobylettes, cyclomoteurs, scooters, motos, quads, buggy, ... » ainsi que de véhicules nautiques.

- La réparation et l'entretien desdits véhicules.

- L'achat et la vente de pièces détachées.

- L'achat et la vente au détail de tissus, de textiles, d'articles de sport, d'accessoires d'habillement et de mode.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Jean-Claude CAMPANA, demeurant 17, lotissement Aigue Marine, Aspretto, 20090 Ajaccio  
**Directeur général :** Monsieur Stéphane, Hervé, Éric BASTELICA demeurant 19, rue de Wagram, 20000 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 18

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Corte [20250], du 09 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** IF SANTALINA

**Siège social :** 10, Avenue De Gaulle, 20250 Corte

**Objet social :** L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Jean-Jacques LECA, demeurant 10, Avenue De Gaulle, 20250 Corte

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 19

### DOCTEUR L'EAU

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Lotissement Coeur de Borgo  
4, rue des Bruyères - 20290 Borgo

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 13/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** DOCTEUR L'EAU

**Siège :** Lotissement Coeur de Borgo, 4 rue des Bruyères, 20290 Borgo

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** La plomberie : installation, dépannage, rénovation, mise en service, entretien et réparation d'installations sanitaires d'eau (appareils, canalisations) domestiques ou industriels, installation de climatiseur

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Sergio Manuel Dos Santos Ribeiro, demeurant Lotissement Coeur de Borgo, 4, rue des Bruyères, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 20

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 02.07.2023 est constituée la SASU "FILETTA NOVA", 450.000 € [45.000 actions de 10 €], Chez M. Jean-Noël Michelozzi, Pietra Longa Filippi, 20146 SOTTA, Rcs Ajaccio.

**Durée 99 ans. Clôture 31.12. Objet :** Prise de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituer à objet commercial, industriel, à la conduite de la politique du groupe et filiales, animation, gestion de tout groupe de sociétés.

**Président pour 5 ans :** M. Jean-Noël Michelozzi, né le 25.12.1974 à Porto-Vecchio, demeurant : Chemin d'Avretto.

N° 21

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/07/2023, il a été constitué une SCI dénommée :

FIVE T

**Siège social :** 4, Boulevard Paoli, droite s/porche, 20200 Bastia

**Capital :** 100 €

**Objet :** Gestion, location, construction, aménagement, mise en valeur de tous biens immobiliers ainsi que toutes opérations directement ou indirectement liées à cet objet social.

**Gérance :** M. Vincent PETRONI, 4, Boulevard Paoli, Droite s/Porche, 20200 Bastia

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia  
**Immatriculation :** RCS Bastia.

**Marie-Charlotte BERLINGHI**  
Notaire - Lieu-dit Saint-Pancrace  
Route du Village - 20600 Furiani  
Tel : 04.20.19.01.25  
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600] le 11 juillet 2023, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont :

**Dénomination :** CASA CULOMBE

**Siège social :** Sorbo-Ocagnano [20213], C/O M et Mme Philippe VINCENTI, Villa Les Colombes, Querciuolo.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers meublés et non meublés, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Capital social :** 1000,00 €

**Apports en numéraire :** 1000,00 €

**Gérant :** M Philippe VINCENTI, dt à

Sorbo-Ocagnano [20213], Villa Les Colombes, Querciuolo.

**Cession des parts :** Libres entre associés.

Pour avis et mention, Le notaire.

### MODIFICATION GERANT

N° 23

### SCP D'INFIRMIERS BINDA

Société Civile Professionnelle  
Au capital de 5230,75 euros  
Siège social : Rue Nicolas Peraldi  
Bât A1 - RDC - Rés. Binda  
20090 Ajaccio-326554367 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibération du 30/05/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé à compter dudit jour Mme Perrine, Marina ROCHEREAU, demeurant Résidence la Gravona, Bât C2, rue des Romarins, 20090 AJACCIO, en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mme Marie-Claude, Solange MILHAU. L'article 11 des statuts a été modifié afin de remplacer le nom de Mme Marie-Claude, Solange MILHAU par celui de Mme Perrine, Marina ROCHEREAU. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

### TEX RACING DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : 7, rue de la Marine  
20110 Propriano-497991166 RCS Ajaccio

Suivant décision du 6 juillet 2023, l'associé unique a nommé M. Théo, André, Joseph TEIXEIRA, demeurant 1, I Caseddi 2, 20110 VIGGIANELLO, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Philippe, Jacques, Aymard TEIXEIRA, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

**AZUR FORMA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Maison près de l'Aqueduc  
20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio 800 303 109

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marie DELLE CASTELLE épouse MAIGNOT, de ses fonctions de Cogérante à compter de ce jour, le 30.06.2023, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

**C2C CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3.805.000,00 euros  
Siège social : Maison près de l'Aqueduc  
20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio 882 919 541

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marie DELLE CASTELLE épouse MAIGNOT, de ses fonctions de Cogérante à compter de ce jour, le 30 juin 2023, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

N° 27

**CABINET LEONELLI  
Avocats**

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@orange-business.fr

**SCI ERBAJOLO**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 4.573,47 euros  
Siège social : Lieu-dit Minelli  
Résidence E Luce, Bât A  
(20200) Ville Di Pietrabugno  
R.C.S. : Bastia n° 348 961 582

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 Juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société, de VILLE DI PIETRABUGNO [20200], Terrasses de Toga II à VILLE DI PIETRABUGNO [20200], Lieu-dit Minelli, Résidence E Luce, Bât A, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, La Gérance.

N° 28

**AVIS**

Par décision du 30 juin 2023, l'associée unique de la société AUTOCARS POLI XAVIER, SARL au capital de 106.562 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 408 605 285, a décidé de transférer le siège social de Rés Cala di Sognu - Moriani-Plage - 20230 SAN-NICOLAIO à Poraja - 20221 SANTA MARIA POGGIO.

**SCI ROCCA-FORTIS**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 381600 €  
Chemin des Bastides  
13830 Roquefort La Bedoule  
RCS Marseille 441 548 427

L'Assemblée Générale du 20.06.2023 a transféré le siège social à effet du 20.06.2023 :

\* Ancienne adresse : Chemin des Bastides - 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE.  
\* Nouvelle adresse : Résidence Alzo di Leva - Bât 01 - Domaine des Aulnes - 20090 AJACCIO.

N° 30

**ANDRE MARINE ENTRETIEN  
REPARATION SERVICES**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Port de Plaisance  
Charles Ornano - 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 792 304 149

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 05 juillet 2023, il résulte que :

- Le siège social de la Société a été transféré de Port Charles Ornano, 20090 AJACCIO au : Résidence Sagone Plage, Lieu-dit Chiosone, Sagone, 20118 VICO, à compter du 05 juillet 2023.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

N° 31

**ERNECO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Pôle Smart City  
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio  
952 420 594 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1ER JUIN 2023, il résulte que : Monsieur Julien PIREDDA, demeurant La Plaine Saint-Jean, Lieu-dit Porette, 20117 ECCICA-SUARELLA a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Alexandre VINCENT, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 32

**AMBROISIE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rte du Cimetière  
Lenza Al Asino, 20220 l'Ile-Rousse  
897 765 517

Aux termes d'une décision en date du 4 juillet 2023, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

**SCI TIGHIALI**

Société Civile Immobilière  
En cours de transformation  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 271.000 euros  
Siège social :  
18, rue Docteur Camille de Rocca Serra  
20137 Porto-Vecchio  
852 543 008 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 21 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé :

- la modification de la dénomination sociale,  
- l'augmentation de capital en numéraire de 60.000 euros,  
- la modification de l'objet social,  
- la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Ces décisions rendent nécessaires la publication des mentions suivantes :

Dénomination :  
Ancienne dénomination : SCI TIGHIALI  
Nouvelle dénomination : TIGHIALI

Capital :  
Ancienne mention : 271.000 euros, divisé en 271.000 parts sociales de 1 euro chacune.

Nouvelle mention : 331.000 euros, divisé en 331.000 actions de 1 euro chacune.

Objet :

Ancienne mention : L'achat, la vente, la gestion, la location d'immeubles.

Nouvelle mention : L'exploitation de résidences de tourisme.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérant : M. Christophe TOMASINI, demeurant 18, rue du Docteur Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO

Nouvelles mentions :  
Président : Monsieur Christophe TOMASINI, demeurant à 18, rue du Docteur Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 34

**AVIS**

Par décision du 6 juillet 2023, l'associée unique de la société ENTREPRISE PAUL BEVERAGGI, SAS au capital de 200.000 €, dont le siège est RN 197 - 20256 Corbara [320 838 048 RCS Bastia] a décidé de nommer la société TERRASSEMENTS CORSES - ZA de Folelli - 20213 Penta di Casinca [397 996 349 Rcs Bastia] en qualité de Président en remplacement de Monsieur Paul Marie BEVERAGGI demeurant route de Monticello, lieu-dit Fontana Marina, 20220 l'Ile-Rousse qui est nommé Président du Conseil de Surveillance, et de nommer la société GROUPE BRANDIZI dont le siège est 8B avenue de la Violette, 13100 Aix en Provence [419 967 211 Rcs Bastia] en qualité de Directeur Général.

**SARL DEFI**

Société à Responsabilité Limitée  
Transformée  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social :  
Rue Pierre de Coubertin  
20137 Porto-Vecchio  
377 809 181 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination devient, à compter du 01/07/2022, DEFI. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Mrs. Roch, Vincent PIAZZA et François, Olivier PIAZZA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : M. François, Olivier PIAZZA, demeurant Lieu-dit Cacula, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 36

**LSEE**

SAS au capital de 1.148,60 euros  
Siège social : M3E, Immeuble Castellani  
Quartier Saint-Joseph  
4, avenue du Mont Thabor  
20090 Ajaccio  
809 569 254 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGE du 21/06/2023, il a été décidé :

- d'augmenter le capital de 114,80 euros pour le porter à 1.263,40 euros  
- de transférer le siège social au 39, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio.

Par décisions du 21/06/2023, le président a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 37

**AVIS**

Par décision du 30 juin 2023, l'associé unique de la société ENTREPRISE PAUL BEVERAGGI, dont le siège est à CORBARA [20256], RN 197, [320 838 048 RCS BASTIA], a constaté l'expiration des mandats de Financial Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire et de Financial Samec, Commissaire aux Comptes Suppléant.

**SAS RFC**

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Lieu-dit Abeloni  
Casamozza, 20290 Lucciana  
RCS Bastia 920 263 738

L'AGO du 21/06/2023 a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/07/2023.

\* Ancien objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger : - électricité général - maintenance industriel

\* Nouvel objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- première activité : électricité général code APE : 4321A

- deuxième activité : maintenance industriel code APE : 3312Z,

La dépose de pièces sur machine de production et repose de pièces neuf ou reconditionnées et le reconditionnement des pièces déposées sur site.

- gestion locative : achat, location et vente de bien immobilier,

- achat, vente, réparation et location de véhicule thermique et électrique,

- achat, vente, réparation et location de matériel industrielle de production, de manutention, de lavages, de lavage et tous matériel liée à la maintenance et la construction,

- maçonnerie général et toute activité liée à la construction,

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

L'article article 2 - objet des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS Bastia.

M. Rebbani Fouad,

**LA PINEDE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 121800  
Siège social : Route de Bastia  
20260 Calvi  
381 837 111 Registre du Commerce  
et des Sociétés de Bastia

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2022 a pris acte de la fin des mandats des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, CECP-CONSEIL et LECHAR-TIER. Modification du Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**CORSICA PORT SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000 euros  
Siège social : Immeuble les Palmiers  
Sennola, 20169 Bonifacio  
513 966 705 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité « d'achat/vente de denrées périssables ou non, fraîches, en conserve ou congelées ; achat/vente de tous types de boissons, sans dégustation et/ou service sur place pour les boissons alcoolisées, ainsi que leur livraison uniquement en journée », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**CORSICA SOLAIRE SERVICES**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
814 750 394 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 septembre 2022, l'associée unique de la société CORSICA SOLAIRE SERVICES a :

- Pris acte de l'arrivée à expiration le 29 juin 2022, des mandats de la société ALAIN MARTIN ET ASSOCIES - SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, Commissaire aux comptes titulaire de la société, et de Monsieur Stéphane DEMORY, Commissaire aux comptes suppléant de la société,

- Constaté que la société n'avait pas dépassé au cours des deux exercices précédant l'expiration desdits mandats, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,

- Décidé en conséquence de ne pas procéder à la désignation de nouveaux Commissaires aux comptes.

Pour avis, Le Président.

**EUROMAT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 200.000 euros  
Siège social : Zone Artisanale  
RN 200 - 20250 Corte  
749 838 694 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée a décidé de transférer le siège social de Zone Artisanale - RN 200 - 20250 CORTE à Lieu-dit Lergie - RT 50 - Pôle Administratif CASANOVA - 20250 CORTE à compter de ce jour et en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.

Et décide de nommer la société ASSOCIÉS AUDIT ET FINANCES A.A.F domiciliée 10, RUE DE L'AMITIE - 97490 SAINT-DENIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis, Le Président.

**AVIS**

Les associés de la Société DELTAGEE, SAS au capital de 10.000, dont le siège social est sis 2, boulevard Charles Bonaparte, 20090 AJACCIO, RCS AJACCIO 840 902 555, ont, par décisions unanimes du 24/04/2023, décidé :

1/ d'augmenter le capital par voie d'apports en numéraire et de le porter à la somme de 40.000 ;

2/ de nommer M. Michel RAGOT, né le 30 août 1966 à LE MANS [72], demeurant 15623 Randall Lane, MINNETONKA MN 55345 [USA], et M. Jean-Claude FRANC, né le 20 mars 1958 à DRANCY [93], demeurant 25 rue Georges Bizet, 66750 SAINT CYPRIEN, en qualité de Directeurs Généraux [DG] pour une durée illimitée. Le Président a constaté la réalisation de cette augmentation de capital et de ces nominations de DG par PV de constatation du 13/07/2023, le tout avec effet à cette dernière date. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**S.A.S. LA BAS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.000 euros  
Siège social : Rue Paoli  
24, Rue de Nuit - 20220 Ile-Rousse  
R.C.S. Bastia 877 780 825

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/05/2023, les associés ont décidés de nommer pour une durée indéterminée Madame Alexandra ESCOBAR née le 22/01/1979 à Bastia, demeurant Résidence Le Relais, Avenue Paul DOUMER à l'ILE-ROUSSE [20220], Présidente de la société, en remplacement de Monsieur Paul Henri SANTINI démissionnaire. L'Assemblée générale a par ailleurs pris acte de la démission de Madame Alexandra ESCOBAR de ses fonctions de Directrice Générale.

Pour avis, la présidente.

**BORGO MATERIAUX**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 200.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Valrose  
20290 Borgo  
383 450 210 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 30 janvier 2023, il résulte que :

La société ACC AUDIT, domiciliée ZAC DU CERCERON, 83700 SAINT-RAPHAËL, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur GUY LEFEBVRE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue des comptes clos le 2028 ; il n'y a pas lieu de remplacer le commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,  
La Présidente.

**FRANREVI**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 425.000 euros  
Siège social :  
C/O Monsieur René SAVELLI  
20220 Monticello  
392 171 021 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 30 janvier 2023, il résulte que :

La société ACC AUDIT, domiciliée ZAC DU CERCERON, 83700 SAINT-RAPHAËL, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur GUY LEFEBVRE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue des comptes clos en 2028 ; il n'y a pas lieu de remplacer le commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,  
La Présidente.

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES EAUX DE ZILIA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.638.000 euros  
Siège social : Zilia, 20214 Zilia  
378 012 694 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 17 avril 2023, il résulte que :

- La société ACC AUDIT, domicilié(e) ZAC DU CERCERON, 610 VOIE DENIS PAPIN, 83700 SAINT-RAPHAËL, a été nommé(e) en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Monsieur Guy Lefebvre, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis,  
La Présidente.

**SOCODA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : Z.I Cantone, 20260 Calvi  
308820299 RCS Bastia

La société ACC AUDIT, domicilié(e) ZAC DU CERCERON, 610 VOIS DENIS PAPIN, 83700 ST-RAPHAËL, a été nommé(e) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de GUY LEFEBVRE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue des comptes clos en 2027.

Pour avis,  
Le Président.

**BALAGNE MATERIAUX**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.600.000 euros  
Siège social : Z.I Cantone, 20260 Calvi  
318293073 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 janvier 2023 il résulte que :

La société ACC AUDIT, domiciliée Zac du Cerceron, 610 Voie Denis Papin, 83700 Saint-Raphaël, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Monsieur Guy LEFEBVRE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis, Le Président.

**KASINKA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : L'Oliveraie  
20214 Calenzana  
521 949 578 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 17 Avril 2023, il résulte que :

La société ACC, domiciliée ZAC DU CERCERON, 83700 ST-RAPHAËL, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur GUY LEFEBVRE, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision des comptes clos en 2028 ; il n'y a pas lieu de remplacer la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL BADO, Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, La Présidente.

N° 51

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juillet 2023, l'assemblée générale des associés de la SAS BISCUITERIE D'AVA, au capital de 120.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 381 663 210, a décidé d'adopter à son activité actuelle, les activités « d'épicerie, de cave à vins, d'achats et de ventes d'articles de souvenir, ainsi que l'organisation d'événementiels ».

**\* Ancienne mention :**

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La création, l'exploitation directe ou sous toutes autres formes, de tous fonds de commerce de fabrication et de vente de produits de biscuiterie, viennoiserie et tout produit dérivé.

**\* Nouvelle mention :**

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La création, l'exploitation directe ou sous toutes autres formes, de tous fonds de commerce de fabrication et de vente de produits de biscuiterie, viennoiserie et tout produit dérivé.

L'activité d'épicerie, de cave à vins, d'achats et de ventes d'articles de souvenir.

L'organisation d'événementiels.

Suite à l'adjonction d'une nouvelle branche d'activité, l'assemblée générale décide de lui attribuer un nouveau nom commercial sous l'appellation « A CANISTRELLERIA ».

L'Assemblée Générale prenant acte de l'expiration des mandats de la SARL « AUDIT & CONSEIL BALAGNE », commissaire aux comptes titulaire, et de la SARL « DSP FINANCES », commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas renouveler leurs mandats.

Pour avis,  
Le Président.

N° 52

**AVIS**

Le 30 juin 2023, l'AGO des associés de la « Société d'Aménagement de la Crucciata » (SAC) SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 790.147.672 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, "OLLIVIER & Associés" - Immeuble le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, arrivé à son terme, ne remplissant plus les conditions légales nécessaires à une désignation.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 53

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « PERRINO BTP », SAS au capital de 131.000 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 497.913.426 a décidé de nommer en qualité de seul Commissaire aux Comptes Titulaire la société « OLLIVIER & Associés » SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de M. Olivier NICOLAÏ, la société ERECAPluriel AUDIT, commissaires aux comptes titulaires et la société "OLLIVIER & Associés" commissaire aux comptes suppléant.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 54

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « AJAPROM », SAS au capital de 7.500 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 818.275.182 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société "OLLIVIER & Associés" SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de M. Olivier NICOLAÏ.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 55

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « PROMADEV », SAS au capital de 7.370 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 828.756.700 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société "OLLIVIER & Associés" SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de M. Olivier NICOLAÏ.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 56

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « PROMOA », SAS au capital de 5.000 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - c/o M. PERRINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 840.973.200 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société "OLLIVIER & Associés" SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de la société ERECAPluriel AUDIT.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.



N° 57

**AVIS**

Le 30 juin 2023, l'AGO des associés de la société « BOULEVARD MAILLOT » SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 807.943.253 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, "OLLIVIER & Associés" - Immeuble le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, arrivé à son terme, ne remplissant plus les conditions légales nécessaires à une désignation.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 58

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « ORGANIGRAM », SAS au capital de 15.244,90 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - 27, boulevard Fred Scamaroni, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 046.320.206 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société "OLLIVIER & Associés" SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de M. Olivier NICOLAÏ.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

N° 59

**AVIS**

Le 30/6/2023, l'AGO des associés de la société « FRANÇOIS PERRINO HOLDING », SAS au capital de 120.000 € ayant son siège social à AJACCIO [20000] - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 450.020.201 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société « OLLIVIER & Associés » SARL au capital de 90.000 €, immeuble Le Rochambeau - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE, RCS Marseille 070.804.299, représentée par M. Olivier NICOLAÏ, en lieu et place de M. Olivier NICOLAÏ.

Pour mention au RCS d'Ajaccio.

**POURSUITE  
ACTIVITE SOCIALE**

N° 60

**socotri****SAS SOCOTRI**

**Cabinet d'Expertise-Comptable**  
20240 Ghisonaccia  
04 95 56 22 36

**ANNONCE POUR LE JAL  
DU RESSORT  
DU GREFFE DE BASTIA**

**CPJPA**

**SAS au capital de 1000 €**  
Siège social : Plage de Chiola  
20240 Solaro  
900 571 381 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 03/07/2023, il a été décidé en application de l'article L.225-248 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de Bastia.

N° 61

**A SCAPPATA**

**Société à Responsabilité Limitée**  
Au capital de 500 euros  
Siège social : 242, I Pioppi  
20220 Aregno  
848 548 483 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2023 : L'AGE, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**EXTRAIT  
DE JUGEMENT**

N° 62

**PRONONCÉ  
DE REDRESSEMENT  
JUDICIAIRE  
EN COURS DE PROCÉDURE  
DE SAUVEGARDE**

SIREN : 318 148 467

Raison sociale / Dénomination :

**BURTON**

Forme juridique :

Société par Actions Simplifiée

Adresse du siège social :

14/16 Bld Poissonnière - 75009 Paris

**Immatriculation secondaire :**

Port de Sant'Ambroggio, 20260 Lumio

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 12/06/2023.

Convertissant la procédure de Sauvegarde en procédure de Redressement Judiciaire, maintient M. Michel Teytu, Juge Commissaire, Juge Commissaire Suppléant, M. Laurent Caniard, la SELARL BCN, en la personne de Me Charles-Henri Carboni, 7, rue de Caumartin, 75009 Paris, et la SELARL THEVENOT PARTNERS, en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42, rue de Lisbonne, 75008 Paris, administrateur avec pour mission : d'assister, la SCP BTSG, en la personne de Me Denis Gasnier, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELAFJA MJA en la personne de Me Julia Ruth, 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, Mandataire Judiciaire : prolonge la période d'observation jusqu'au 12-12-2023. Fixe la date de cessation des paiements au : 30/04/2023.

N° 63

**HELIOPARC**

524 067 998

Zac Gabardie

41, Rue Paule Raymondis

31200 Toulouse

**Etablissement secondaire :**

Lieu-dit Canale Di Melu

20620 Biguglia

Jugement d'extension d'une procédure de Redressement Judiciaire ouverte initialement à l'égard :

ÉMERA ASSET MANAGEMENT, en abrégé EMÉRA A.M., 41, rue Paule Raymondis - ZAC Gabardie - 31200 Toulouse, A La SAS SOLIS ENERGIE, 41, rue Paule Raymondis - ZAC de Gabardie - 31200 Toulouse, RCS : 814 773 891.

Date de cessation des paiements :

Le 19 juin 2021, et confirmant la désignation de administrateur Selarl Apex Aj, Prise en la Personne de Me Philippe Thiollet, 4, rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Julien Payen, Prise en la Personne de Me Julien Payen, 54, rue Pargaminières, Cs 18501, 31685 Toulouse CEDEX 6.

Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

**04 95 32 04 40**

**NYX ENERGIE**

810 841 817

Zac Gabardie

41, Rue Paule Raymondis

31200 Toulouse

**Etablissement secondaire :**

Lieu-dit Chiosura ou Serra Plana

20230 Linguizzetta

Jugement d'extension d'une procédure de Redressement Judiciaire ouverte initialement à l'égard de :

ÈMÈRA ASSET MANAGEMENT, en abrégé ÈMÈRA A.M., 41, rue Paule Raymondis - ZAC Gabardie - 31200 Toulouse à la SAS SOLIS ENERGIE, 41, Rue Paule Raymondis, ZAC de Gabardie, 31200 Toulouse, RCS : 814 773 891.

**Date de cessation des paiements :**

Le 19 Juin 2021, et confirmant la désignation de administrateur Selarl Apex Aj. Prise en la Personne de Me Philippe Thiollet, 4, rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Julien Payen, Prise en la Personne de Me Julien Payen, 54, rue Pargaminières, CS 18501, 31685 Toulouse Cedex 6.

Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

Raison sociale/Dénomination :

**WEBFORCE3**

Forme juridique :

Société par Actions Simplifiée

Adresse du siège social :

18, rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris

**Immatriculation secondaire :**

7, Place Dominique Vincetti

20200 Bastia

SIREN 817 867 641

Le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé en date du 15/06/2023, l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire sous le numéro P202301735, Date de cessation des paiements : Le 05/06/2023.

Et a désigné Juge Commissaire : M. Yvon Donval, administrateur : SELARL EL Baze-Charpentier en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve, 41, rue du Four, 75006 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP BTSG, en la personne de Me Stéphane, Gorrias, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, et a ouvert une période d'observation expirant le 15/12/2023.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de la publication au BODACC.

**SASU CORSE NAUTIC LOCATION**

794 960 161 RCS Bastia

Lieu-dit Pielza Eden

20240 Solaro

Jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 03 Juillet 2023, prononçant, la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif.

**NYX ENERGIE**

810 841 817 - Zac Gabardie

41, Rue Paule Raymondis

31200 Toulouse

**Etablissement secondaire :**

Lieu-Dit Chiosura Ou Serra Plana

20230 Linguizzetta

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 12/06/2023 étendant la procédure de Redressement Judiciaire de La SAS ÈMÈRA ASSET MANAGEMENT en abrégé ÈMÈRA A.M. à la SAS NYX ENERGIE, la SAS HELIOPARC, la SAS IMMOPARC et la SCI BATTISUN 4, administrateur judiciaire : SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Philippe THIOULET, 4, rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Mandataire judiciaire : SELARL Julien PAYEN, prise en la personne de Me Julien PAYEN, 54, rue Pargaminières, Cs 18501, 31685 Toulouse Cedex 6.

**Date de cessation des paiements :** 19/06/2021.

**HELIOPARC**

524 067 998 - Zac Gabardie

41, Rue Paule Raymondis

31200 Toulouse

**Etablissement secondaire :**

Lieu-Dit Canale Di Melu

20620 Biguglia

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 12/06/2023, étendant la procédure de Redressement Judiciaire de La SAS ÈMÈRA ASSET MANAGEMENT en abrégé EMERA A.M ; à la SAS NYX ENERGIE, la SAS HELIOPARC, la SAS IMMOPARC et la SCI BATTISUN 4, Administrateur Judiciaire : SELARL APEX AJ prise en la personne de Me Philippe THIOULET, 4, rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

**Mandataire Judiciaire :** SELARL Julien PAYEN, prise en la personne de Me Julien PAYEN, 54, rue Pargaminières, CS 18501, 31685 Toulouse Cedex 6.

**Date de cessation des paiements :** 19/06/2021.

**DISSOLUTION LIQUIDATION****BASTELICA SANTINI IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 2, rue Sergent Casalonga

20000 Ajaccio-892524984 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 mai 2023, les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat,

- Et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio pour radiation.

Pour avis et mention.

**PER L'ARTIGHJANU**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : N°6 Lotissement Chioccia

Route de Calvi - 20167 Alata

**Siège de liquidation :**

Lieu-dit U Quarcio - Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

RCS Ajaccio 879 189 462

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/05/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Haoua SAWADOGO épouse COURIO, demeurant Lieu-dit U Quarcio - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes du PV de l'AGE du 29.06.2023, les associés de la SCI LES LAURIERS, RCS BASTIA n° 444 134 878 ; SIEGE SOCIAL : Chez Mme NEGREL M Catherine 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA ont décidé au 29.06.2023 de la dissolution de la société suite à la survenance du terme statutaire, de sa mise en liquidation et ouverture des opérations de liquidations. Il a été pris acte de la désignation de Mme Isabelle FILIPPI demeurant Villa Anna, quartier Colombani, 20200 BASTIA en qualité de liquidateur conformément à l'ordonnance de la Présidence du Tribunal Judiciaire de BASTIA du 14.09.2022. Le siège de liquidation est fixé chez Mme Isabelle FILIPPI, Villa Anna, quartier Colombani, 20220 BASTIA, adresse de toute correspondance et notification.

**Formalités, dépôts d'actes et pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.**

Pour avis et mention. Le liquidateur.

**PORTIGLIOLA**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Cartarana

20169 Bonifacio

**Siège de liquidation :**

Lieu-dit Cartarana, 20169 Bonifacio

813 731 700 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 5 juillet 2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie DAVOUST, demeurant Lieu-dit Cartarana, 20169 BONIFACIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**CENTRE EURO MEDITERRANEEN DE PREVENTION INCENDIE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège social :

9, Résidence Bois des Anglais

Chemin du Bois des Anglais

20000 Ajaccio

**Siège de liquidation :**

9, Résidence Bois des Anglais

Chemin du Bois des Anglais

20000 Ajaccio-480682400 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Pascal Vincent BOREL, demeurant 9, Résidence Bois des Anglais, Chemin du Bois des Anglais, 20000 AJACCIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**SCI CIMINO**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1200 euros

**Siège social et de liquidation :**

Domaine de Cala d'Oro

Chez M. Jean-Luc Cimino

20145 Sari-Solenzara

504 377 938 RCS Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 1er juin 2023 au Domaine de Cala d'Oro, Chez M. Jean-Luc Cimino, 20145 SARI-SOLENZARA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Luc CIMINO, demeurant Domaine de Cala d'Oro, Chez M. Jean-Luc Cimino, 20145 SARI-SOLENZARA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**PER L'ARTIGHJANU**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : N°6 Lotissement Chioccia

Route de Calvi - 20167 Alata

**Siège de liquidation :**

Lieu-dit U Quarcio - Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

RCS Ajaccio 879 189 462

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Haoua SAWADOGO épouse COURIO, demeurant Lieu-dit U Quarcio - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit U Quarcio - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**MARTINETTI ET FILS**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Ld San Cipriano

20137 Lecci

**Siège de Liquidation :** San Cipriano,

20137 Lecci

840 107 338 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Francois MARTINETTI, demeurant SAN CIPRIANO, 20137 LECCI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé SAN CIPRIANO, 20137 LECCI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**Raison sociale :****STESERVICES**

Forme : SARL Unipersonnelle (EURL)

Au capital de 1500 euros

Siège social : 3, Lot Aria Marina

20290 Lucciana

RCS de Bastia 910 551 340

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2023, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. LALANNE Stephan, demeurant 3, Lot Aria Marina, 20290 Lucciana pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 3, Lot Aria Marina, 20290 Lucciana.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis, Le liquidateur.

**BASTELICA****SANTINI IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 2, rue Sergent Casalonga

20000 Ajaccio

892524984 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2023, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 avril 2023 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : Monsieur Olivier ALZIARI-SANTINI, demeurant Résidence l'Aghja, route d'Alata, 20090 Ajaccio

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social au 2, rue Sergent Casalonga, 20000 Ajaccio

- mis un terme à la mission des commissaires aux comptes.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

**RDF CONSTRUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Giovan

Santu Padulella, 20137 Lecci

879 940 971 RCS Ajaccio

Par décision du 10/07/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Filipe RIBEIRO DIAS, demeurant Lieu-dit Giovan, Santu Padulella, 20137 Lecci, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social Lieu-dit Giovan, Santu Padulella, 20137 Lecci. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

**CG EXPERTISES**

Société par Actions

Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 100 Euros

RCS Ajaccio : B 790 380 117

Siège social : 20142 Campo

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par acte en date du 26 juillet 2023, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr GLINATSIS Claude, Jean-André demeurant immeuble Le Creno, bât.B1, résidence des Lacs, 20090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Liquidateur.

**EXTRAIT DE JUGEMENT****GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

JDTP [SARL]

Lieu-dit Partine

20200 Santa Maria di Lota

Activité : Revêtement de sols, tous travaux du bâtiment, VRD, construction de maisons individuelles peintures, menuiseries, bureau d'études conseil  
RCS Bastia : B 820 177 210, 2016 B 336  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait,

SELARL CASANOVA BENEDETTI,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée du Patrimoine Professionnel et Personnel de Delhomme Carla née Dantas Pereira :

Résidence Cita di Sali

Bâtiment C - Appartement 63

rue des Révolutions de Corse

20137 Porto-Vecchio

Activité : Nettoyage courant des bâtiments, vente à domicile  
Inscrite au RM : 893193201

Date de cessation des paiements :

10/01/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Mediasat &amp; Music 2B [SAS]

Avenue Christophe Colomb

Résidence Caroline - 20260 Calvi

Activité : Dépannage et vente d'articles électriques, électroniques et électromécaniques, vente mobiliers, canapés, literie, décoration intérieure, aménagement intérieur, vente et pose de dressing, cuisine, salle de bains  
RCS Bastia : B 497 886 234, 2007 B 209

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait, SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Les Poulets Bastiais [SARL]

Zone Industrielle de Tragone

20620 Buguglia

Activité : Création, acquisition, exploitation de toutes activités d'abattage, vente en gros, demi-gros et détail de volailles, gibiers et autres petits animaux destinés à l'alimentation humaine. Fabrication, vente de boyaux, adjuvants et tous autres produits pour charcuterie et salaison, fabrication, achat, vente de tous produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, conditionnement et toute activité anexe, et toute opération se rattachant à cet objet.

RCS Bastia : B 349 741 645, 89 B 55

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait, SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 85

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Nettoyage Insulaire [SARL]  
10, Allée Fuschia  
Zone Industrielle de Purrettone  
20290 Borgo

Activité : Service de nettoyage, maintenance, services espaces verts, service d'assainissement.

RCS Bastia : B 342 355 062, 87 B 175

Date de cessation des paiements : 30/06/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :

SELARL GILLIBERT ET ASSOCIES  
[Me Vincent GILLIBERT]  
11, rue Venture, 13001 Marseille

Mission : Surveillance du débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 86

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Sodipaco [SAS]

7, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia

Activité : Vente de parfums, cosmétiques, produits de beauté

RCS Bastia : B 413 090 077, 97 B 156

Date de cessation des paiements : 26/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 87

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Vanzella Stéfana  
Route Timone  
Moriani-Plage  
20230 San-Nicola

Activité : Home Staging, rénovation intérieure

RCS Bastia : I 797 773 645, 2019 I 2

Date de cessation des paiements : 01/05/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 88

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de la Société :

MC Bat [SAS], 237, Ave de la Libération  
20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale et gros oeuvre en bâtiment

RCS Bastia : B 902 305 655, 2021 B 709

Date de cessation des paiements : 13/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 89

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

A.R.C Batirenov [SAS]  
route de la Cathédrale

Immeuble Orsini, 20217 Saint-Florent

Activité : Maçonnerie générale, construction de bâtiment, gros oeuvre et second oeuvre, rénovation, autres travaux de finition

RCS Bastia : B 819 534 439, 2016 B 247

Date de cessation des paiements : 01/10/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI Greffier.

N° 90

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

La Marbrerie [SARL]  
Zone Industrielle de Bastia  
20200 Bastia

Activité : Artisanat d'atelier de marbrerie

RCS Bastia : B 332 073 576, 85 B 37

Date de cessation des paiements : 20/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 91

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Société d'Impressions et d'Editions de la Méditerranée [SARL]  
7, Rue des Terrasses  
20200 Bastia

Activité : Edition, publication de journaux quotidiens et périodiques, de revues, magazines ou publications diverses et toutes opérations de publicité.

RCS Bastia : B 497 220 145, 72 B 14

Date de cessation des paiements : 13/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 92

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Net-Sys [SAS]  
Chemin du Macchione  
Lieu-dit Querciolo  
20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : Service informatique, maintenance, vente de matériel, création de logiciels, distributeur et revendeur d'une solution de géolocalisation et installation des dispositifs GPS dans les véhicules, exploitation et gestion de stations de lavage, entretien, lavage de tout véhicule, négoce de tous produits d'entretien, de pièces détachées et accessoires automobiles, restauration sur place ou à emporter.

RCS Bastia : B 502 263 080, 2008 B 50

Date de cessation des paiements : 17/03/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 93

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Holding Phi [SAS]  
55, Boulevard Graziani  
20200 Bastia

Activité : Animation par tous moyens directs ou indirects ses filiales, participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales, leur rend le cas échéant à titre interne des services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, commerciaux, ou tout autre pouvant s'avérer nécessaire ou utiles.

RCS Bastia : B 818 053 688, 2016 B 76

Date de cessation des paiements : 13/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI Greffier.

N° 94

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/07/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Société Nouvelle Carrosserie  
Ceccarelli [SASU]  
Descente des Abattoirs  
Lupino - 20600 Bastia

Activité : Peinture automobile, carrosserie.

RCS Bastia : B 814 817 755, 2015 B 559

Date de cessation des paiements : 13/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait, La SELARL CASANOVA BENEDETTI, Greffier.

N° 95

## SAS SMAA La Rocade - Rue des Magnolias 20090 Ajaccio-878902063 RCS Bastia Etablissement principal : Avenue Porette, 20250 Corte Etablissement secondaire : 4, rue des Jardins, 20200 Bastia

Par jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, prononcé en date du 10 juillet 2023, la Liquidation Judiciaire :  
Date de cessation des paiements : Le 22 Juin 2023.  
Désignant Liquidateur : Maître Jean-Pierre CELERI, 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT****CCIC/DC/2023.017****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet de l'accord cadre :**Appel à candidature relatif aux services d'assistance et de maintenance des logistiques du système de contrôle de Fret (GATE) du Port de Commerce de Bastia  
**Durée de l'Accord Cadre :**

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification.

**Lieux de livraison :** Port de Bastia**Nomenclature Européenne CPV :**

72250000-2 / Services de maintenance des systèmes et services d'assistance.

**Caractéristiques principales :**

Les prestations sont définies par la norme NF En 13 306 en cinq niveaux incluant une maintenance préventive systématique, préventive conditionnelle et corrective (dépannage-réparations)

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Mode de passation de l'accord cadre :**L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1<sup>er</sup>, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

**L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

**Maximum annuel : 500.000,00 Euros H.T.****Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

\* Prix des prestations [50%] appréciée à l'aune de :

- Maintenance préventive,
- Maintenance curative,

\* Délai [30%] apprécié à l'aune de :

- Présentation d'un devis,
- Interventions courantes,
- Interventions urgentes,

\* Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :

- La pertinence des moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations.
- La pertinence des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er mars 2023.

**Nombre de candidature reçue : 02****Nombre d'offre reçue : 02****Nom et adresse de l'attributaire :**

SAS M.F.I. - Strada Vecchia - Box 1 - 20290 BORGIO

**Date de notification de l'accord cadre : Le 03 juillet 2023****Prix de l'accord cadre :** Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix et un montant maximum annuel de 500.000 € HT.**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

.../...

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

**Date d'envoi au JOUE, le 10 juillet 2023.****Date d'envoi du présent avis : le 10 juillet 2023.**

N° 97

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr) - web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

**Groupement de commandes :** Non

L'avis implique un marché public

**Objet :** Travaux de sécurisation et de confortement d'un talus rocheux au barrage de FIGARI**Référence acheteur :** 2023-047-SI**Type de marché :** Travaux**Procédure :** Procédure adaptée ouverte**Technique d'achat :** Sans objet**Lieu d'exécution :** BARRAGE DE FIGARI - 20114 FIGARI**Classification CPV :****Principale :** 45112440 - Dressement de talus**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : Non**Les variantes sont exigées :** Non**Conditions de participation****Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Référence professionnelle et capacité technique :****Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Se référer au règlement de consultation

**Marché réservé :** NON**Réduction du nombre de candidats :** Non**La consultation comporte des tranches :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**Visite obligatoire :** Non**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique,  
5% Performances en matière de protection de l'environnement,  
60% Prix.**Renseignements d'ordre administratifs :** CELLULE MARCHE - Tél : 04 95 30 93 28**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée**Remise des offres :** 07/08/23 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 11/07/23.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 98

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.**Courriel :** [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)**Adresse internet :** <https://www.isula.corsica>**Objet du marché :** Réfection des asservissements du centralisateur du Système de Sécurité Incendie du Palazzu de la Collectivité de Corse - Ajaccio - Relance  
**Numéro de référence :** 2023-1DGE-0213**Date limite de remise des offres :** 27/07/2023 à 12h00**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante :** <https://marchespublics.isula.corsica/>**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 06/07/2023.

N° 99

**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**CCIC/DEF/2023.005**  
**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Le choix d'un prestataire de service pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment CCI Formation Campus Borgo.

**Lieux d'exécution :** Campus Formation - Borgo Valrose - 20290 BORGIO

**Nomenclature Européenne CPV :** 79212000-3 / Services d'audit

**Caractéristiques principales :** Il s'agit de réaliser une analyse détaillée des données du bâtiment Campus Formation afin d'obtenir un programme d'économie d'énergie inhérente aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et les textes relatifs à la transition énergétique.

**Mode de dévolution du marché :** Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Mode de passation du marché :** Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles L.1 à L.6, R.21133-2, R.2124-1 ; R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4 et R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

**Critères de jugement des offres du marché :**

\* Coût de l'Audit : 60%

\* Délai de réalisation de l'audit : 40%

**La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 30 janvier 2023.

**Nombre de candidature reçue :** 05

**Nombre d'offre reçue :** 05

**Nom et adresse de l'attributaire :** SARL MEDITERRANEENNE D'INGENIERIE - 04 Cours Pierangeli - 20200 BASTIA

**Date de notification du marché :** Le 03 juillet 2023

**Prix du marché :**

Pour un montant total de 15.000 €HT

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

**Modalités de consultation du marché :** L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

**Date d'envoi au JOUE, le 10 juillet 2023.**

**Date d'envoi du présent avis :** le 10 juillet 2023.

N° 100

**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE HAUTE**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** MAIRIE DE GALERIA

**Objet du marché :** Travaux de rénovation énergétique et aménagements des bâtiments communaux - tranche 3

**Type d'avis :** Avis d'attribution

**Type de procédure :** Procédure adaptée - Catégorie : Travaux

**Support(s) de parution :** <http://www.e-marchespublics.com>

**Autres informations :** Marché totalement infructueux

N° 101

**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**  
**AVIS RECTIFICATIF**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210 - 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : [www.2a.cci.fr](http://www.2a.cci.fr)

**Objet de la Consultation :**

Marché n°2023-MAPA-031 : « Port de Commerce de Propriano Travaux d'aménagement pour bollards surélevés »

**Procédure de passation :** Procédure adaptée ouverte

**Date limite de réception des offres :** initialement prévue le 20 juillet 2023 est reportée au 31 juillet 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°23-85397 du 20/06/2023 et son avis rectificatif n°23-97884 du 11/07/2023

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

**Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion :** 11/07/2023.

N° 102

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**COLLETTIVITÀ DE CORSE**  
**AVIS D'INFORMATION**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Maintenance [entretien, réparation et fourniture des pièces] en électricité du parc des véhicules légers, poids lourds et engins de la Collectivité de Corse [2 lots]

**Numéro de référence :** 2023-IDGM-0140

**Date limite de remise des offres :** lundi 11 septembre 2023 à 12h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation** Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12 juillet 2023.

N° 103

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**COLLETTIVITÀ DE CORSE**  
**AVIS D'INFORMATION**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Réhabilitation partielle du niveau R+2 du bâtiment LECLERC situé cours Général LECLERC à Aiacciu - Relance lot 1 - Travaux second œuvre

**Numéro de référence :** 2023-3DCR-0211

**Date limite de remise des offres :** 22/09/2023 à 16h00.

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation** Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13/07/2023.

N° 104

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**COLLETTIVITÀ DE CORSE**  
**AVIS D'INFORMATION**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Évolution du portail internet du Service Public Territorial de l'Orientation « Corsica Orientazione » - Relance lot 1

**Numéro de référence :** 2023-7DFT-0230

**Date limite de remise des offres :** 31/07/2023 à 12h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation** Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 17/07/2023.

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE****J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24****DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A , 20B****AVIS DE MARCHÉ****DIRECTIVE 2014/24/UE****LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE  
UN APPEL À LA CONCURRENCE****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté Communes Piève de l'ORNANO,  
428 bld Marie-Jeanne BOZZI, 20166, PORTICCIO,  
Téléphone : [+33] 4 95 23 02 00,  
Courriel : cdc-ornano@hotmail.fr,  
Fax : [+33] 4 95 27 11 56,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : [https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_16536\\_939940.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html)Adresse du profil acheteur : [https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_16536\\_950342.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_950342.html)**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : [https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_16536\\_939940.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : [https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_16536\\_939940.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html) à l'adresse suivante :

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Prestations de maintenance pour les véhicules techniques de la Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo

Numéro de référence : 20230705

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 50000000.

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne des prestations de maintenance, de dépannage et de réparation et de contrôles réglementaires des véhicules de collecte, de service et d'engins appartenant à la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo, lourds et légers.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

**II.2) DESCRIPTION**

II.2.1) Intitulé : Entretien, dépannage et réparation véhicules légers [PTCA ? 3,5T].  
Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 50000000.

Code CPV principal : 34100000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes

II.2.4) Description des prestations : Les prestations de maintenance des véhicules techniques de la CCPOT et plus particulièrement le lot n°1 relatif à l'entretien, dépannage et réparation véhicules légers [PTCA ? 3,5T]

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :  
Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Entretien, dépannage et réparation BOM [16T ≤ PTCA ≤ 19T].

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 50000000.

Code CPV principal : 34100000.

Code CPV principal : 34144510.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes

II.2.4) Description des prestations : Les prestations de maintenance des véhicules techniques de la CCPOT et plus particulièrement le lot n°2 relatif à l'entretien, dépannage et réparation BOM [16T ≤ PTCA ≤ 19T]

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Entretien, dépannage et réparation camion de TRI de bornes [PTCA ≥ 19T].

Lot n° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 50000000.

Code CPV principal : 34100000.

Code CPV principal : 34144510.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes

II.2.4) Description des prestations : Les prestations de maintenance des véhicules techniques de la CCPOT et plus particulièrement le lot n°3 relatif à l'entretien, dépannage et réparation véhicule camion de Tri de bornes [PTCA ≥ 19T]

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Entretien, dépannage et réparation camion grappin [PTCA ≥ 19T].

Lot n° : 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 50000000.

Code CPV principal : 34100000.

Code CPV principal : 42420000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes

II.2.4) Description des prestations : Les prestations de maintenance des véhicules techniques de la CCPOT et plus particulièrement le lot n°4 relatif à l'entretien, dépannage et réparation véhicule camion grappin [PTCA ≥ 19T]

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique  
Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

.../...

<p>II.2.10) Variantes Des variantes seront prises en considération : non</p> <p>II.2.11) Information sur les options Options : non</p> <p>II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non</p> <p>II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non</p> <p>II.2.14) Informations complémentaires : II.2.1) Intitulé : Entretien, dépannage et réparation des bennes à ordures ménagères. Lot n° : 5 II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) Code CPV principal : 50000000. Code CPV principal : 34144511. Code CPV principal : 42416210.</p> <p>II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS : FRM01    Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté de communes</p> <p>II.2.4) Description des prestations : Les prestations de maintenance des véhicules techniques de la CCPOT et plus particulièrement le lot n°5 relatif à l'entretien, dépannage et réparation des bennes à ordures ménagères</p> <p>II.2.5) Critères d'attribution Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché</p> <p>II.2.6) Valeur estimée</p> <p>II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation</p> <p>II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :</p> <p>II.2.10) Variantes Des variantes seront prises en considération : non</p> <p>II.2.11) Information sur les options Options : non</p> <p>II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non</p> <p>II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non</p> <p>II.2.14) Informations complémentaires : SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE</p> <p>III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION</p> <p>III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions : Se référer aux documents de consultation</p> <p>III.1.2) Capacité économique et financière Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection : Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :</p> <p>III.1.3) Capacité technique et professionnelle Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :</p>	<p>III.1.5) Informations sur les marchés réservés :</p> <p>III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ</p> <p>III.2.1) Information relative à la profession Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Se référer aux documents de consultation</p> <p>III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Se référer aux documents de consultation</p> <p>III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché</p> <p>III.2.4) Marché éligible au MPS La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui</p> <p>SECTION IV : PROCÉDURE</p> <p>IV.1) DESCRIPTION</p> <p>IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte</p> <p>IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre Accord-cadre avec un seul opérateur Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :</p> <p>IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue</p> <p>IV.1.5) Information sur la négociation</p> <p>IV.1.6) Enchère électronique :</p> <p>IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui</p> <p>IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF</p> <p>IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure Numéro de l'avis au JO série S : 2023/S101-316973</p> <p>IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 04 Août 2023 à 14:00</p> <p>IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés</p> <p>Date :</p> <p>IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français</p> <p>IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au : ou Durée en mois : 4 [A compter de la date limite de réception des offres]</p> <p>IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres Date : 08 Septembre 2023 à 14:00 Lieu : CAO de la communauté de communes Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Membre de la CAO exclusivement</p> <p>SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>VI.1) RENOUELEMENT Il s'agit d'un marché renouvelable. Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :</p> <p>VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES</p> <p>VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS</p> <p>VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano 20407, Bastia Cedex. Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66, Fax : [+33] 4 95 32 38 55,</p> <p>VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :</p> <p>VI.4.3) Introduction de recours :</p> <p>VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :</p> <p>VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 05 Juillet 2023.</p>
---	--

N° 106

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### PUBLICITÉ SUPPLÉMENTAIRE

### COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

### MARCHÉ DE TRAVAUX

#### Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de San Martino di Lota  
Mairie de Pietranera - route du Cap - BP32,  
à l'attention de Mme le Maire de San Martino di Lota,  
F-20200 San Martino di Lota. Tél. [+33] 4 95 31 02 85.  
Courriel : [mairie@sanmartino.corsica](mailto:mairie@sanmartino.corsica)  
Fax [+33] 4 95 32 00 93

#### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.san-martino-di-lota.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>  
Objet du marché : Marché de travaux relatif à la phase 1a de la requalification du centre de Pietranera : Démolitions et parking provisoire.

Lieu d'exécution : Commune de SAN MARTINO DI LOTA [2B]- 4 chemin de l'école  
L'avis implique un marché public.

Type de marché : Travaux - exécution

Caractéristiques principales : Désamiantage puis démolition d'une maison (emprise 42m<sup>2</sup> sur 2 niveaux) et de 2 garages (emprise 33 et 36m<sup>2</sup>), VRD pour aménagement d'un parking provisoire et équipements urbains divers (emprise 350m<sup>2</sup> environ).

Nature et étendue : Pour l'essentiel, il s'agira d'une déconstruction (avec récupération de matériaux dont les lauzes de la toiture de la maison) comportant une phase de désamiantage en travaux SS3 (enduit de façade 180 m<sup>2</sup>, démontage PST sur la toiture d'un des garages 35m<sup>2</sup>). Des aménagements seront ensuite réalisés

(mobilier urbain, point de collecte, terrain de boules, parking provisoire (devant permettre le transfert du stationnement en phase travaux de l'opération de requalification du centre-bourg).

Variantes admises. Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

Renseignements relatifs aux lots : Lot n°1 : Déconstruction - Démolition / Lot n° 2 : Voirie et réseaux divers / Lot n° 3 : Désamiantage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 10 décembre 2023 - Travaux de désamiantage pendant les vacances scolaires (sur la partie voie publique)

Durée prévisionnelle du marché : 4 mois - Visite Obligatoire de site

Critères de sélection des candidatures : Le candidat devra présenter des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes. Pour les travaux réalisés en sous-section 3 (lot 3-désamiantage), l'entreprise est tenue de posséder une qualification amiante AFNOR Amiante, GLOBAL ou QUALIBAT 1552. Et le personnel (encadrant technique, encadrant de chantier, opérateurs) devra être majeur, en CDI, formé et habilité au risque amiante pour des travaux de retrait et d'encapsulation d'amiante.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Le 14 septembre 2023, à 12 heures.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 04/2023

Autres informations : Obligation d'offre dématérialisée.

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématérialisation - Retrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.klekoon.com>

Référence du dossier : PHASE1A-PIETRANERA-04-2023

lien direct de la consultation :

<https://www.klekoon.com/detail-consultation/87552/1>

En application de l'article R2131-18 du code de la commande publique, le présent avis est une publicité supplémentaire ne comportant pas toutes les mentions de l'avis intégral qui est consultable sur le support principal : B.O.A.M.P. avis n°23-97157 envoyé à la publication le 10/07/2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 juillet 2023.

**AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT****CCIC/DC/2023.042****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités aéroportuaires

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux prestations de formation des personnels des SSLIA/RFFS-SPPA des quatre Aéroports de Corse.

Lieux de livraison :

Aéroport d'Ajaccio Bonaparte, Aéroport de Bastia Poretta, Aéroport de Calvi Sainte-Catherine et Aéroport de Figari Sud Corse.

Type d'accord cadre : Services

Nomenclature CPV :

79632000-3/Services de formation du personnel.

Durée de l'accord cadre :

01 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.1, R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Caractéristiques principales :

Conformément à la réglementation européenne en matière de Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA/RFFS), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI-C) - gestionnaire des quatre aéroports, d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, de Bastia-Poretta, de Calvi Sainte-Catherine et de Figari Sud Corse - doit faire assurer les formations initiales et continues de ses chefs de manœuvre, de ses pompiers d'aérodrome et de ses personnels assurant les missions de prévention du risque animalier.

L'avis concerne un accord cadre :

L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de marchés subséquents car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 300.000,00 Euros H.T.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord-cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 130, 135, 331 et 333.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : l'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Du conventionnement avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), pour l'organisation des for-

mations de personnels participants au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, pour l'organisation des formations initiales des personnels chargés de la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des candidatures : Le 04 août 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs garanties financières

- De leur capacité technique,

- De leurs compétences et moyens professionnels,

- Du conventionnement avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), pour l'organisation des formations de personnels participants au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, pour l'organisation des formations initiales des personnels chargés de la prévention du péril animalier sur les aérodromes

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour tous les lots :

Les offres à l'accord cadre seront examinées selon les critères suivants :

\* Prix total de la formation (60%)

\* Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :

- Un descriptif technique détaillé des formations proposées (déroulement, etc.) et des prestations annexes (qualité de l'hébergement, restauration, transport, etc.) et plaquettes de présentation tels que décrits dans le CCTP.

- Un descriptif financier détaillé des prestations (coût formation, restauration, hébergement et tous frais annexes et modalités d'annulation),

- Un calendrier prévisionnel des formations.

NB : Les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire (article R2162-10 du CCP) et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci.

Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

Critères de jugement des offres des marchés subséquents :

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

- Prix total de la formation (60%)

- Délai d'intervention et de réalisation de la formation (40%)

Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2023.042

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

F-20407 Bastia.

E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr).

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGÉ DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix-Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 juillet 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 juillet 2023.

## DERNIERES MINUTES

N° 108

### 3F CONCEPTION

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1002,00 €  
Siège social :  
220, Avenue St Alexandre Sauli  
20270 Aléria  
820 158 277 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 6 juillet 2023, il résulte que :  
- Le siège social a été transféré, à compter du 06/07/2023, de ALERIA (Haute-Corse) 220, Avenue St Alexandre Sauli, à BASTIA (Haute-Corse), 1, boulevard Hyacinthe de Montera.  
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à ALERIA (Haute Corse), 220, Avenue St Alexandre Sauli.

**\* Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à BASTIA (Haute Corse), 1, boulevard Hyacinthe de Montera.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 109

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2023, et d'une assemblée générale ordinaire en date de 17 juillet 2023, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée ;  
**Dénomination sociale :**

S.A.S « AP PROMOTION » ;

**Durée :** 99 ans ;  
**Siège :** ZI du Stiletto, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio ;  
**Capital :** 10.000 €uros  
**Objet :** La Société a pour objet : Toutes opérations de promotion immobilière, la gestion, la location, la vente, l'achat de tous biens immobiliers.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

**Président :** Monsieur Marc Antoine Prunier demeurant Lieu-dit Pasci Pecura, 20000 Ajaccio.

**Immatriculation :** Au RCS Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 110

### DELIA

Société Civile Immobilière  
Capital : 100 €uros  
Siège social : 414, Viale di l'Alivettu  
Lieu-dit Ludinca, Brancale  
20290 Lucciana (Haute-Corse)  
R.C.S. : Bastia 911 004 281

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/07/2023, le siège social de la Société a été fixé de 20260 CALVI, (HAUTE CORSE) - Route de Calenzana - Hôtel CESARIO à 414, Viale di l'Alivettu, Lieu-dit Ludinca, Quartier Brancale, 20290 LUCCIANA à compter du même jour. Les statuts ont été mis à jour.  
Pour Avis, Le Gérant.

N° 111



**Maître Dominique  
CHIARI-VALDRIGHI**  
Notaire à Corte [20250],  
28, bis Cours Paoli

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire à CORTE [20250], le 17 avril 2023, enregistré à BASTIA, le 11 mai 2023 dossier 2023 00011823 référence 2B04P31 2023 N 00285.

Madame Marie-Ange Jeanne Tousseint ALFONSI, demeurant à CORTE [20250], lotissement les Chênes Vert, née à BASTIA, le 22 janvier 1966, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 395252331, a cédé à la société dénommée A TERRAZZA, SAS au capital de 1000 EUROS €, dont le siège est à CORTE [20250], 3, Place PAOLI, identifiée au SIREN sous le numéro 949671093 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, fonds de commerce de vente de chaussures sis à CORTE [20250], 3, Place PAOLI, lui appartenant, connu sous le nom commercial CHAUSSURES ALFONSI, moyennant le prix de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels et corporels, ces derniers étant totalement amortis. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 avril 2023.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître CHIARI-VALDRIGHI, domicilié à CORTE [20250], 28, bis cours PAOLI, où il a été fait à cette fin élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis,

Me Dominique CHIARI-VALDRIGHI.

N° 112

### AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2023 fait à AJACCIO, enregistré au Service des impôts d'AJACCIO le 5 juillet 2023, il a été consenti une location gérance entre : La Société CHEZ GERARD, SAS au capital de 8000 € dont le siège social est situé à AJACCIO [20000], Square TROTTTEL, Boulevard Albert et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 480 831 247, représentée par sa Présidente en exercice Me TWARDOWSKI Catherine. A confié à : Monsieur Julien BLOC'H, demeurant à AJACCIO, 20, Cours Napoléon. Et : Madame Émilie Sylvie DEFIEZ, demeurant à Ajaccio, 20, Cours Napoléon. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de RESTAURANT à AJACCIO, Square TROTTTEL, exploité dans le local situé au rez-de-chaussée pour lequel le propriétaire du fonds, la société CHEZ GERARD, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 480 831 247. Le contrat de location gérance est consenti du 8 juin 2023 au 30 octobre 2023. Le Gérant exploitera librement le fonds loué, pour son compte personnel et à ses risques et périls".

Il acquittera à l'échéance toutes dettes et charges de toute nature, de telle sorte que le loueur ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet et n'ait pas notamment à encourir la responsabilité prévue par l'article L.144-7 du Code de commerce.

Pour Avis,

La Présidente,

CHEZ GERARD TWARDOWSKI Catherine.

N° 113

Dénomination sociale :

**AC CLEANER PROCESS**  
Forme : Entreprise Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
Siège social : Chez SCI FRADE  
Lieu-dit Armonio - 20218 Castifao  
Capital social : 3000 €  
SIREN : 534 928 627 RCS Bastia

### AVIS DE MODIFICATION

Par acte de l'associé unique, la SAS DMFL Distribution, représentée par son Président Monsieur Jean-Michel DE MEYER, à Castifao, en date du 17 juillet 2023, il a été décidé de modifier l'objet social et la dénomination sociale de la société, à compter du 17 juillet 2023.

1) L'article n°2 des statuts a été modifié en conséquence.

**\* Ancienne mention :**

La Société a pour objet :

- Pose et entretien de tous types d'appareils de chauffage, notamment les poêles et chaudières à granulés de bois

- Dépannage et installation d'appareils de climatisation.

- Tous travaux concernant le nettoyage et la désinfection des hottes de cuisine professionnelle publique et privée.

- Entretien, nettoyage et désinfection d'appareils de climatisation, chambre froide, VMC et de tous types d'appareils de régulation thermique.

- Commercialisation de tous types de produits de nettoyage et de désinfection.

**\* Nouvelle mention :**

La Société a pour objet :

- La commercialisation, la pose et l'entretien de tous types de systèmes de chauffage bois.

- La commercialisation de tous types de combustibles.

- La commercialisation de tous types de produits de nettoyage et de désinfection.

2) L'article n°3 des statuts a été modifié en conséquence.

**\* Ancienne mention :**

La dénomination sociale de la Société est : « AC CLEANER PROCESS »

**\* Nouvelle mention :**

La dénomination sociale de la Société est : « FUMEA »

Tout le reste de l'article demeure inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 114

### LA VILLA

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.050.000 euros  
**Porté à 1.005.375 euros**  
Siège social :  
Chemin de Notre Dame de la Serra  
20260 Calvi  
353 207 053 RCS Bastia

Il résulte :

- du procès-verbal des décisions du Président du 30 avril 2023, que le capital social a été réduit d'un montant de 44.625 euros pour le ramener de 1.050.000 euros à 1.005.375 euros par voie d'annulation de 1275 actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**\* ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à un million cinq mille trois cent soixante-quinze euros (1.005.375 euros).  
Le reste est sans changement.

Pour avis, Le Président.

N° 115



**Maître Marie-Carole  
CASU-PADOVANI**

Résidence E Purette, route d'AJaccio  
20250 Corte  
Téléphone : 04 95 46 21 33  
Télécopie : 04 95 46 20 67  
Courriel :  
marie.casupadovani@notaires.fr

### AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 22 juin 2023 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 26 juin 2023 dossier 2023 00013392 référence 2B04P31 2023 N 00350.

Madame Bernadette SINDALI épouse de Monsieur Michel Georges VERNET, demeurant à BIGUGLIA (Haute-Corse) Les hauts de Biguglia II, n°20, née à CORTE (Haute-Corse) le 11 mars 1953.

A confié à la Société dénommée U FURNELLU DI ANGHJULU, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 euros ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse), 31, route de Saint Pancrace, identifiée sous le numéro SIREN 953 306 362 RCS BASTIA. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de Boulangerie, pâtisserie et spécialités du pays situé et exploité à CORTE, 1, Rue du Professeur Santiaggi. Pour une durée de trois années à compter 1er juillet 2023.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le locataire-gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,  
Le Notaire.

N° 116

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître MASSONI-LIEUTAUD Martine, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon", CRPCEN 20033, le 7 juin 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Paul Louis Jean ORABONA, Médecin retraité, et Madame Isabelle Claude CHIARI, Fonctionnaire, demeurant ensemble à BASTIA [20200], 4, rue Salvatore Viale.

Monsieur est né à BASTIA [20200] le 23 janvier 1956.

Madame est née à BONE [ALGERIE] le 3 août 1962.

Mariés à la mairie de BASTIA [20200] le 21 avril 1990 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Claude MAYMARD, notaire à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], le 6 avril 1990.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

**SCI MGBE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : Chez M et M'S  
Zone Industrielle de Baléone  
20167 Sarrola-Carcopino  
RCS : Ajaccio 892 172 032

L'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2023 a décidé de transformer la Société Civile MGBE en Société à Responsabilité Limitée et de transformer l'objet social.

Les statuts se trouvent ainsi modifiés :  
**Article 1 : FORME**

Société à Responsabilité Limitée. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts. Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

**Article 2 : OBJET**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Activité de marchands de biens, activité de prestataire de services dans le domaine du commerce et d'industrie, la gestion de tout fonds de commerce, la prise de participation dans toute société notamment immobilière ainsi que la gestion de participations, l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration de tout bien immobilier qui pourrait lui appartenir. La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous les établissements industriels et commerciaux qui se rattachent à cet objet notamment les locations saisonnières meublées ou non meublées ou non meublées d'appartements sis Résidence les Cannes, 20166 PORTICCIO. L'activité liée à la location de biens immobiliers aux particuliers et aux entreprises, la valorisation du patrimoine immobilier détenu ou sous forme de contrats de prestation de services. Toutes les opérations nécessaires à l'entretien et amélioration des biens immobiliers. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

L'assemblée générale du 15 mars 2023 a également maintenu Monsieur Geofrey Paul Francine DEMOLDER, né le 30 janvier 1978 à Ixelles, demeurant 20166 Grosseto-Prugna, en qualité de gérant et désigné Monsieur Karol BORUCKI, né le 4 août 1979 à Szamocin (Pologne), demeurant 64820 SZAMOCIN en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée.

Pour avis,

**D.S.FINANCES**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.000 euros  
**Porté à 170.000,00 euros**  
Siège social : Zone Artisanale  
ZA du Stiletto, Espace Lupecia  
20090 Ajaccio-833566920 RCS Ajaccio

Suivant décisions unanimes des associés en date du 13 juillet 2023, le capital social a été réduit de 330.000 euros pour le ramener de 500.000 euros à 170.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 33.000 actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**

\* **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000 euros).

\* **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE DIX MILLE euros (170.000,00 euros).

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CESSIION DE FONDS**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Hélène RENARD, notaire à MEYZIEU (69330) en date du 30 juin 2023, enregistré à la recette des impôts de SDE LYON le 11 juillet 2023, dossier 2023 00031286 référence 6904P61 2023 N 03692 :

Monsieur Gerard ROCCA SERRA demeurant à LEVIE (20170) Ehpap Valle Longa, Alta Rocca, a cédé à :

La Commune de ZOZA, personne morale de droit public située dans le département de Corse-du-Sud.

Un fonds de commerce de Bar/restaurant, situé à ZOZA (20112), moyennant le prix de 29718 €.

L'entrée en jouissance est fixée au 30 juin 2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'Office Notarial de Maître Laurent MATIVET, notaire à AJACCIO [20177] domicilié professionnellement 7, cours Napoléon à AJACCIO [20177].

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA****SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****DÉPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION****AVIS D'INSERTION**

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**  
Informations concernant le débiteur :  
Marie Pierre PASQUALINI

Le Super Bastia  
Immeuble San Petrone  
20200 Bastia

**Avis de dépôt de l'état de collocation**  
L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 30.06.2023.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation.

Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

Bastia, le 05/07/2023.

**LOCABOAT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Immeuble «Parc Monceau»  
Bâtiment A - Rue Paratojo  
20200 Bastia-RCS Bastia 892025917

**DISSOLUTION**

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/05/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 30 mois soit jusqu'au 31/05/2023, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Antoine AMORINI, demeurant 27, Route supérieure de ville, Chemin Caselle, 20200 BASTIA a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION** : PATRIMONIA

**SIEGE SOCIAL** : Hauts du Salario, Chemin de Torretta, Villa Audrin, 20000 Ajaccio  
**OBJET** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

**DUREE** : 99 ans  
**CAPITAL** : 4000 euros

**APPORTS EN NUMERAIRE** : 4000 euros  
**APPORTS EN NATURE** : Néant

**GERANCE** : Monsieur Paul-Victor Santoni-Harmand, né le 20/03/1996 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 1, Rue Général Fiorella, 20000 Ajaccio, célibataire,  
**ET** : Monsieur Louis Harmand-Santoni, né le 04/10/1999 à Saint-Mandé (94), de nationalité française, demeurant sis Hauts du Salario - Chemins de Torretta - Villa Audrin - 20000 Ajaccio, célibataire,

**CESSION DE PARTS** : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.  
**IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

Ajaccio, le 03 juillet 2023, Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP établi à Ajaccio en date du 17/07/23, il a été constitué une SAS dénommée : **NAME FINANCIERE**,

**Siège Social** : C/co SAS ETS CASTELANI - Centre Commercial Saint-Joseph - BP 588 - 20090 Ajaccio

**Objet** : La prise de participation, la détention et la gestion de toutes valeurs mobilières de sociétés commerciales et/ou civiles.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

**Chaque action donne droit à une voix. Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 10.000 euros

**Président** : M ROMEI Emmanuel, demeurant Résidence Les Genets Alzo, Ajaccio [Ville d'Ajaccio]

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

**A CANDELA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
1, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
RCS de Bastia 880 528 856

**DISSOLUTION**

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 36 mois soit jusqu'au 31/12/2022, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur François-Xavier RAFFALLI, demeurant 1, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 BASTIA a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

**SCI ROCCA SERRA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524,49 euros  
Siège social : 8, Rue Fred Scamaroni  
20169 Bonifacio  
351 418 934 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 15/07/2023, Mme Yvonne ROCCA SERRA, née DARI, demeurant Chemin de Padurella, 20169 BONIFACCIO, a été nommée en qualité de Gérante pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 24/02/2023, en remplacement de M. Don Jacques ROCCA SERRA, décédé le 24/02/2023.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**V-USA AJACCIO**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000,00 €  
Siège social : Lieu-dit Giuncaggio  
Route d'Alata - 20090 Ajaccio  
903 543 106 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2023, il résulte que :  
- Le siège social a été transféré, à compter du 28/06/2023, de Route de Cavone - 20240 VENTISERI, à Lieu-dit Giuncaggio - Route d'Alata - 20090 AJACCIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à : Route de Cavone, 20240 Ventiseri (Corse).

**\* Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à : Lieu-dit Giuncaggio, Route d'Alata, 20090 Ajaccio.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**AVIS**

Par acte électronique en date du 6 juillet 2023, enregistré à Bastia le 10 juillet 2023, dossier 2023 00013970 ref 2B04P31 2023 A 00851, Monsieur Paul-Marie BEVERAGGI, demeurant rte de Monticello, Ld Fontana Marina, 20220 L'ILE-ROUSSE [606 840 619 RCS Bastia] a cédé à la société ENTREPRISE PAUL BEVERAGGI, dont le siège est RN 197, 20256 CORBARA [397 996 349 RCS Bastia] la branche d'activité «entreprise de travaux publics et bâtiments» dépendant de son fonds de commerce d'«entreprise de travaux publics et bâtiments», marchand de biens, promoteur», sis RN 197, 20256 CORBARA, moyennant le prix de 400.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 6 juillet 2023.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Véronique Furnal, avocat, 1, rue Brémontier, 75017 Paris pour la correspondance, et au cabinet secondaire de Me Claire Daudin-Brandizi, avocat, résidence le Clos Saphir, C2, route de l'aéroport, 20290 Lucciana, pour la validité, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales.

N° 128

**ID3**  
AVOCATS**SELARL d'Avocats**11, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki  
63170 Aubiere  
803 467 166 RCS Clermont Ferrand**POMPES  
FUNEBRES CORSES**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : 1, rue César Vezzani  
20200 Bastia  
301 898 599 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 12/07/2023, l'associé unique a décidé :  
- de proroger de 99 années de la Société, à compter du 29/01/2024 soit jusqu'au 28/01/2123 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.  
- de désigner la société INFINI DEVELOPPEMENT [499 091 361 RCS CLERMONT-FERRAND] dont le siège social est à BEAUMONT (63110), 14, rue Jules Verne, en qualité de Présidente, à compter du 12/07/2023, en remplacement de Monsieur François PATRIZI, Président démissionnaire.  
Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 13/07/2023, Monsieur Guy MORGANTI, demeurant à OGLIASTRO [20217], 44, Strada di A Torra - Marine d'Albo a été désigné en qualité de Directeur Général à compter du 13/07/2023.

Pour avis, Le Président.

N° 129

**NET INFO SERVICES**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Immeuble Laetitia  
Bât 3, Lupino, 20600 Bastia  
842 836 199 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2023, le Président de la société par actions simplifiée NET INFO SERVICES, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du route du Fort, 20200 Ville di Petrabugno au Immeuble Laetitia, Bât 3, Lupino, 20600 BASTIA à compter du 1er juillet 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 130

**LOCABOAT**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Immeuble «Parc Monceau»  
Bâtiment A - Rue Paratojo  
20200 Bastia  
RCS de Bastia 892 025 917

L'assemblée Générale réunie le 31 Mai 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine AMORINI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

 **04 95 32 89 92**

N° 131

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 mai 1997,

Madame Marleine FERRARI, en son vivant sans profession, demeurant à L'ILE ROUSSE [20220] 4 quartier de la Gare. Née à BASTIA [20200], le 9 avril 1962. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à L'ILE-ROUSSE [20220]. [FRANCE], le 11 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie BETTAN-CRICH, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ASB NOTAIRES », titulaire d'un office notarial, à la résidence d'AULNAY SOUS BOIS, 10 rue du Docteur Roux, le 22 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Jean-François CASTELLANI, notaire à L'ILE-ROUSSE [20220], 19 avenue Paul Doumer, référence CRPCEN : 20044, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 132

**AVIS**

Suivant acte S.S.P en date à Bastia du 27/06/2023. M. Dominique Cina, demeurant à Lucciana 20290, U Pinu, Lot 195 Marana, a donné en location gérance à Adeline Hoclet sise à Appartement 42, Bâtiment B, résidence le Titien, 20620 Biguglia, une licence de Taxi n°4, transport de personnes, sise et exploité à Saint-Florent pour une durée de 1 an à compter du 27/06/2023.

N° 133

**RESILIATION AMIABLE  
DE CONTRAT  
DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de vente exploité par la SARL SOCIETE EXPLOITATION NONZA CYCLES ET MOTOS sur le territoire de la commune de Bastia (Haute-Corse), Immeuble Le Concorde, qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date du 19 août 1983, enregistré à la Recette Divisionnaire des Impôts de Bastia, Bordereau n° 412/2, Folio 91, Par : Monsieur NONZA Jeannot Sampiero. À : Monsieur NONZA Jean Albert agissant au nom de la SARL SOCIETE EXPLOITATION NONZA CYCLES ET MOTOS, demeurant Le Concorde, 20600 Bastia, A pris fin le 15 juillet 2023 par sa résiliation amiable résultant d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2023.

Pour avis,

N° 134

**LES LIEGES  
DE PALOMBAGGIA**Société Civile Immobilière  
Au capital de 304.900 euros  
Siège social :  
Résidence Les Lièges de Palombaggia  
Route de Palombaggia  
20137 Porto-Vecchio  
441.144.102 RCS Ajaccio

Lors de l'AGE du 20062023, il a été pris acte du décès de M. Paul Gérard GUTMANN, Co-gérant, survenu le 01/05/2023. M. Jérôme GUTMANN est seul gérant de la société.  
Mention RCS : Ajaccio.

N° 135

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIANA [20115], le 28 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : CR 23

Siège : Hôtel Capo Rosso, 20115 Piana  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000,00 euros  
Objet : Conseils en management.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Francis, Jean-Martin OLLIVIER, demeurant Hôtel Capo Rosso, Route de Porto, 20115 Piana  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 136

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp électronique en date du 13 juillet 2023 a été constituée la Société SCI 4G, Société Civile au capital de 1000 euros, dont le siège est Chemin Fitelle, 20240 GHISONACCIA, ayant pour objet - l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, notamment en l'état futur d'achèvement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes l'objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; la location, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens immobiliers. Madame Pia GAMBOTTI demeurant route de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO et Monsieur Marien GAMBOTTI demeurant Chemin de Fitelle, 20240 GHISONACCIA ont été désignés en qualité de gérants. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

N° 137

**RESIDENCE LES LIEGES  
DE PALOMBAGGIA**SAS au capital de 7.630 euros  
Les Lièges de Palombaggia  
Route de Palombaggia  
20137 Porto-Vecchio  
441.140.134 RCS Ajaccio

Lors de l'AGE du 20/06/2023, il a été :  
- Pris acte du décès de M. Paul Gérard GUTMANN, Président, survenu le 01/05/2023.

- Nommé M. Jérôme DUHAMEL, jusqu'alors Directeur Général, en qualité de Président, à compter du 20/06/2023.

Mention RCS : Ajaccio.

N° 138

**AVIS**

Suite à la dissolution de la SCI LES LAURIERS [RCS BASTIA N°444134878 au capital social 18 293,88 € siège social, Chez Mme NEGREL MCatherine 15 Bld du Général de Gaulle - 20200 Bastia] en raison de l'arrivée de son terme, à l'ordonnance en date du 14.09.2022, et à l'AGE du 29.06.2023, La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia, par ordonnance en date du 17.07.2023 : a dit que la durée de la mission de Madame Isabelle FILIPPI liquidatrice désignée dans l'Ordonnance du 14 septembre 2022 est prolongée à compter de cette ordonnance pour deux années et pourra être prolongée sur simple requête de tout intéressé ou de la liquidatrice ; a dit que la SCI LES LAURIERS continuera à supporter la charge des frais et honoraires liés à la désignation et la mission de la liquidatrice ; a dit que la présente ordonnance sera transmise au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. Force exécutoire a été conférée à l'ordonnance à la seule vue de la minute en application de l'article 495 du CPC. Les correspondances, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Mme Filippi Isabelle, liquidateur, Villa Anna, Quartier Colombani, 20200 BASTIA. Formalités et dépôts des actes et pièces relatifs à la liquidation sont effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 139

**RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'annonce légale n°6985, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE - ICN », du 7/07/2023 concernant la fin de location gérance de Madame Lara SABBAGH.  
Il fallait lire : « le 9 décembre 2022 ». Et non le « 30 avril 2023 ».

Pour avis et mention,

N° 140

**V-USA AJACCIO**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Lieu-Dit Jacuminu  
20000 Ajaccio  
903543106 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
Le Président.



CASA RIVAROLA :

## **LA SAGA D'UNE FAMILLE OUVERTE AUX IDÉES DE SON TEMPS**



Photo Claire Giudici

***Eugène F.X Gherardi, professeur des universités et responsable du laboratoire LISA (Lieux, Identité eSpace Actualité) à l'Université de Corse, vient de publier Casa Rivarola, saga d'une famille dont l'histoire est liée à celle de l'île, dans un contexte ouvert sur la Méditerranée et l'Europe.***



Photo Claire Giudici

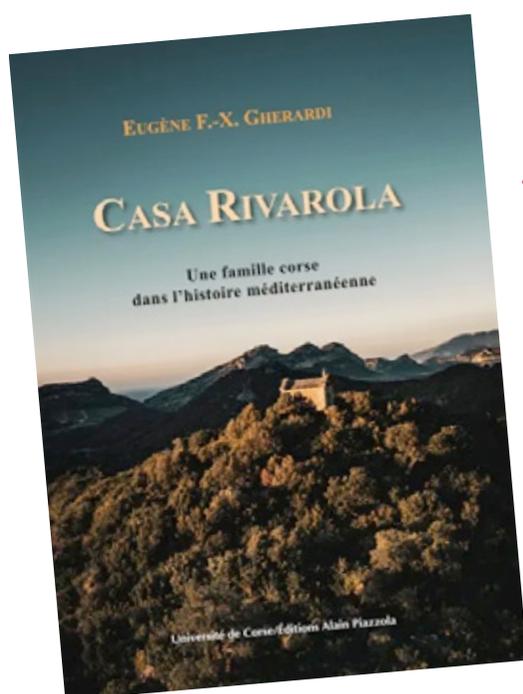
*«Je crois que les Rivarola sont tombés dans l'oubli car nous savions peu d'eux et les historiens ne s'y sont guère intéressés, ou de loin. Ils ont été aussi victimes de leur propre discrétion, de leur humilité. Pourtant, aujourd'hui, le patronyme est encore porté du côté d'Oletta et de Saint-Florent.»*

**O**n peut encore voir le tombeau des Rivarola, perché sur un promontoire au cœur de leur ancien domaine à Oletta, dans le Nebbiu. Auteur de nombreux ouvrages, Eugène F. X. Gherardi, professeur des universités et responsable du laboratoire LISA (Lieux, Identité eSpace Actualité) à l'Université de Corse, vient de publier *Casa Rivarola* aux éditions Piazzola. Il y raconte la saga de cette famille; depuis l'arrivée dans l'île au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle de Nicolao «l'Ancien», comte palatin, jusqu'à ses descendants qui, au gré des alliances familiales et au fil des générations, auront souvent des destins remarquables en conservant un attachement sans faille à leur terre, une Corse qu'on découvre ouverte au monde et aux idées de son temps. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en effet, portés par les idées des Lumières, les Rivarola auront une part très active dans l'histoire de l'île et de la Méditerranée. Nicolao «l'Ancien» avait épousé une jeune femme issue d'une famille de *sgjò* originaire d'Omessa. Leur fils, Domenico, fut élu podestat de Bastia en 1724, mais, gagné par les idées de la Révolution corse de 1729, c'est pourtant à lui qu'on doit la prise de la ville aux Génois en 1745. Véritable aventurier de son siècle, il fut conseiller d'État du roi Théodore, puis, au côté de Paoli, on le voit combattant ou faisant le tour des cours d'Europe pour trouver les subsides et les alliances nécessaires pour faire vivre cette révolution. Ses fils étaient avec lui. L'une de ses filles, Cristina, religieuse ursuline, *La Monaca*, était une lettrée, libre et indépendante, au fait des idées et de la politique de son temps. Elle a été la seule femme avec qui Pasquale Paoli a eu d'aussi riches échanges épistolaires, portant sur des questions de politique, de stratégie comme... de loto. On la voit voyager beaucoup. Elle aurait même rempli des missions d'agent secret. Les petits-fils de Domenico, Dominique et Sir Francis, furent respectivement député de Bastia sous la Restauration et général au service de la couronne britannique. Notamment à Malte où Sir Francis (Francesco Rivarola) eut un rôle majeur au moment de la peste bubonique. Difficile de citer tous ces «personnages», ils

peuplent ce livre depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup>. Si l'ouvrage se lit comme un roman, il est aussi une œuvre documentaire à avoir dans sa bibliothèque: de nombreuses lettres y sont reproduites in extenso.

La saga familiale est remarquable; pourtant, parmi les grandes familles qui ont marqué l'histoire de la Corse, les Rivarola ont laissé moins de traces dans la mémoire collective. *«Je crois que les Rivarola sont tombés dans l'oubli car nous savions peu d'eux et les historiens ne s'y sont guère intéressés, ou de loin,»* remarque Eugène Gherardi. *Ils ont été aussi victimes de leur propre discrétion, de leur humilité. Pourtant, aujourd'hui, le patronyme est encore porté du côté d'Oletta et de Saint-Florent. Pour ma part, depuis l'adolescence, dans mes livres d'histoire de la Corse, au détour d'une page, j'ai souvent rencontré les membres de cette famille qui m'intriguait. Je ne sais m'expliquer ce qui m'a poussé vers eux. Si j'ai toujours voulu en savoir plus, je ne parvenais pas à satisfaire ma curiosité. Au fil du temps, moi aussi, je les ai un peu oubliés. Puis, le destin a mis sur mon chemin Patrick Saliceti de Rivarola qui, le premier, m'a ouvert ses archives familiales. Sans Patrick, rien n'aurait été possible. Casa Rivarola lui doit tant! Ange-Michel Pieri de Rivarola, le cousin de Patrick Saliceti, m'a également aidé dans ma recherche documentaire.»*

Et c'est ainsi qu'au fil des pages -loin du stéréotype du Corse sauvage, niché dans ses montagnes, se nourrissant de châtaignes et se battant contre tout ce qui vient d'ailleurs- on rencontre, dans une Corse sûre d'elle et de ses combats, des personnes voyageant beaucoup, visitant les cours européennes à la recherche de financements, rencontrant Casanova, etc. On croise des gens polyglottes, parlant et écrivant italien, français, anglais, grec, etc. *«Les Rivarola appartiennent au cercle des familles corses de la noblesse et de la notabilité qui ont souvent les moyens financiers de leurs ambitions,»* poursuit l'auteur. *Ils sont ouverts sur la Méditerranée et l'Europe. Les membres de cette famille évoluent sur la scène du monde, des cours et des chancelleries. Les Riva-*



«Par la culture, les Corses du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle étaient ouverts sur leur environnement méditerranéen. Le berger qui déclamait des pans entiers du Tasse et de l'Arioste n'était-il pas lui aussi, à sa façon, ouvert sur le monde?»

«Depuis leur rencontre avec Boswell, les Rivarola sont également très attachés au Royaume-Uni et à la démocratie libérale à l'anglaise.»

rola ont poussé très loin le cosmopolitisme. À travers leur histoire, c'est non seulement l'histoire de la Corse que nous lisons mais aussi l'histoire du vieux continent, dans ce qu'elle a d'englobant et d'essentialisant. Le Corse sauvage, violent et vindicatif, est une image d'Épinal qui nous colle à la peau depuis l'auteur Strabon. Cette image est fautive. Ils aiment le monde, l'Italie, la France, la Grèce, l'Angleterre, Malte... Par la culture, les Corses du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle étaient ouverts sur leur environnement méditerranéen. Le berger qui déclamait des pans entiers du Tasse et de l'Arioste n'était-il pas lui aussi, à sa façon, ouvert sur le monde? Les Rivarola étaient intensément corses et profondément européens.»

Parallèlement, alors que dans le domaine du commerce et de la finance, Gênes tenait une place importante, les Rivarola, comme la majorité des élites insulaires, semblent avoir privilégié les vocations militaires ou religieuses. «Dans La Méditerranée, Fernand Braudel souligne que les Corses dès le tout début de la période moderne sont partout. Ils sont en Italie, à Marseille, à Lisbonne, au Maghreb... Braudel écrit que la Corse était une sorte de réservoir d'hommes. L'île ne pouvait garantir du pain à tous ces enfants. Beaucoup de Corses ont donc été enrôlés pendant plusieurs siècles dans les armées du Pape et des princes de l'Europe. C'était un bon moyen de s'employer et d'honorer sa famille. Prendre l'habit religieux relevait sans doute d'une inclination singulière. Un peu comme la Bretagne, la Corse moderne est un peu la «terre des prêtres». Je reste prudent et je crois qu'il faut se garder de conclusions hâtives car les études dans le domaine de l'histoire des mentalités religieuses sont encore trop peu nombreuses à l'échelle de la Corse.»

Dans la famille Rivarola, comme dans d'autres, on trouve des clans qui s'associent puis se trahissent, se séparent, se font la guerre... «Selon le principe qui consiste à ne jamais mettre tous les œufs dans un même panier, on trouve fréquemment dans une même famille corse des membres qui appartiennent à des partis, des courants idéologiques, des fidélités et des liens antagonistes, souligne Eugène Gherardi.

Les Rivarola ont toujours été des partisans loyaux dans le premier cercle du paolisme. Anna Porzia Rivarola Barbaggi, l'épouse du consul Antonio Rivarola, était la petite-nièce par alliance de Pascal Paoli. Antonio Rivarola était une sorte de ministre des Affaires étrangères du gouvernement corse pendant le généralat de Pascal Paoli. Pour saisir l'intimité et la force de ces liens, il suffit de voir le nombre considérable et la nature des lettres que Rivarola et Paoli s'échangent. Depuis leur rencontre avec Boswell, les Rivarola sont également très attachés au Royaume-Uni et à la démocratie libérale à l'anglaise.»

Et puis il y a La Monaca. Un personnage extraordinaire: «Dans la Corse du siècle des Lumières, la Monaca Rivarola est un personnage fascinant, follement romanesque et pourtant bien réel. Elle sait lire et écrire. La chose est suffisamment rare pour que je le souligne. Pendant plusieurs siècles, les femmes ont été exclues du système éducatif. Elle pousse la porte du couvent des Ursulines de Bastia. Les Ursulines appartiennent à une congrégation religieuse où les sœurs sont libres de leurs mouvements et vivent dans le monde. Contrairement à ce que nous pourrions imaginer, l'entrée en religion la libère du carcan patriarcal et d'un mari! Elle est la seule femme avec qui Paoli évoque les affaires de l'État corse dans ses moindres détails. Si la Monaca ne tenait pas salon, elle disposait d'une solide culture et était d'un patriotisme sans tache. Si la Corse disposait aujourd'hui d'un panthéon, nous serions nombreux à militer pour que ses cendres y reposent.»

Bref, une saga d'hier qui parle à la Corse du XXI<sup>e</sup> siècle: «Les Rivarola nous enseignent qu'entre le repli identitaire et le déracinement, il y a un chemin. La clé: le travail! La rigueur! La fidélité! L'humilité! L'élégance! Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les Rivarola se sont efforcés de mettre en valeur leurs terres agricoles. La Corse a besoin de jardiniers, d'artisans, d'entrepreneurs, d'enseignants, d'hommes et de femmes animés par le bien public et l'intérêt collectif» conclut Eugène Gherardi. ■ Claire GIUDICI

## EXPOSITION

**Je veux ce que je veux**

Cette première exposition monographique d'Ange Leccia au Frac Corsica associe une œuvre « historique » et des productions récentes. La première salle est consacrée à une création qui remonte à initialement 1988. Elle associait alors deux motos Honda rouge vif, positionnées dos-à-dos, et quatre tirages d'une photographie montrant un couple sur le point de s'embrasser, utilisée pour une campagne publicitaire de la chaîne de magasins nipponne Seibu. Détruite dans l'incendie des réserves du Frac en novembre 2001, l'œuvre a été refaite en 2003 en utilisant cette fois un autre modèle de moto Honda, dans une couleur grise. La deuxième salle est consacrée à une installation, *Lune*; il s'agit de la reprise d'un arrangement de 360 globes terrestres lumineux, tous identiques, posés à même le sol, conçu en 1991, à l'occasion de la Biennale d'art contemporain de Lyon. Telle une couveuse géante, cette installation représentait alors la mondialisation. En 2019, dans le cadre de l'exposition *La Lune* au Grand Palais à Paris, l'artiste reprenait le même dispositif en faisant appel cette fois-ci à des lampes qui représentent ce satellite de la Terre, fabriqués en Chine, les objets sont exposés de manière compacte au devant d'un miroir qui démultiplie leur présence. La salle 3 accueille *Poussière d'étoiles* [2017] où Ange Leccia propose un récit abstrait basé sur le recyclage de sa banque d'images constituée depuis les années 1970. La dernière salle est consacrée à *Sempre l'estate* [2023]: Ange Leccia est allé chercher dans l'ensemble de ses rushes des images oubliées pour évoquer à la fois son parcours et sa relation à la Corse, en une suite non linéaire de séquences biographiques. Entrée libre.

Jusqu'au 21 octobre 2023. Frac Corsica, Citadelle de Corte.  04 20 03 95 33 & [www.frac.corsica/fr](http://www.frac.corsica/fr)



## MUSIQUE

**Opus Corsica**

En 2020, la pianiste Laura Sibella et l'artisan-parfumeur Xavier Torre créaient l'association à but non lucratif Opus Corsica et lançaient un festival international itinérant visant à démocratiser et diffuser la musique classique, en mettant en valeur les jeunes talents et en alliant patrimoine et culture. Le 21 juillet, au Bastion de France à Porto-Vecchio, soirée en hommage aux voix [entrée libre] qui débute par le *concerto N°2* de Chopin, déclaration d'amour à une chanteuse lyrique, et se poursuit par des duos soprano-ténor d'opéra et d'opérette [Puccini, Bellini, Curtis, Mazzucchi, Di Capua, Lopez, Lehar]. Le 22 juillet, au Domaine Torracia, à Lecci, soirée « pépites », avec une sélection de pièces courtes, rares et précieuses, signées Brahms, Liszt, Tchaïkovsky, Debussy ou Popper. Le 25 juillet, au Domaine Torracia, à Lecci, récital du pianiste Paolo Rigutto sur le thème de la Méditerranée, source d'inspiration éternelle: *Sposalizio* et *Paraphrase sur Rigoletto* de Liszt; *Sei pezzi per pianoforte*, *Tre preludi su melodie gregoriane* de Respighi; *Barcarolle op. 60* de Chopin. Le 27 juillet, au Domaine Torracia, à Lecci, spectacle réunissant le pianiste Eric Artz et la danseuse-chorégraphe Laura Guellerin autour d'une sélection d'œuvres de Chopin, Beethoven, Debussy et de musiques de films. Clôture le 29 juillet à Ajaccio avec un concert surprise dont le lieu exact et le contenu seront dévoilés « en temps utile ».

Jusqu'au 29 juillet 2023, concerts et spectacles à 21h. À Porto-Vecchio, Lecci et Ajaccio.  [opus.corsica](http://opus.corsica)

**Sorru in musica estate**

Le festival d'été fête cette année sa vingtième édition. Et reste encore et toujours fidèle à ses fondamentaux: exigence, transmission, simplicité. Ouverture le 21 juillet à Vico avec un concert sur le thème « Y'a d'la joie! » réunissant les musiciens du festival. Le 22 à Evisa, soirée hommage à Tino Rossi [avec quelques notes de jazz]. Le 23 à Casaglione, soirée ciné-concert, en partenariat avec la Cinémathèque de Corse avec la projection de *Ce cochon de Morin!* [1923] sur des musiques interprétées par Bertrand Cervera [violin] et Stéphane Petitjean [piano]. Le 24 à Renno soirée consacrée aux plus belles musiques de films, avec les musiciens du festival et la soprano Jenny Daviet, sous la direction de Stéphane Petitjean. Le 25 à Rosazia, la musique de chambre est à l'honneur: *quintette avec clarinette K581 en la majeur* de Mozart et *quintette en do majeur à deux violoncelles* de Schubert. Le 26 à Soccia, lecture-concert en partenariat avec l'Aria: extraits de *Les vraies richesses* lus par Robin Renucci accompagné au violon par Bertrand Cervera. Le 27 à Coggia, soirée spéciale percussions avec des œuvres de D. Benetti, P. Biondi, A. Zivkovic, T. De Mey. Le 28 à Letia, le public est invité à humer « *Un parfum d'Italie et de Méditerranée!* », avec les musiciens du festival. Le 29 à Salice, une autre soirée dédiée à la musique de chambre avec cette fois le *quatuor en do mineur avec piano* de Brahms et le *trio n° 2 avec piano* de Chostakovitch. Soirée de clôture le 30 à Vico, avec les musiciens de Sorru in Musica, les étudiants de l'académie de musique de Sorru in Musica, leurs professeurs et des invités surprises. À l'exception de cette dernière soirée, tous les concerts et toutes les animations qui les accompagnent sont gratuits. Chaque soirée est précédée d'un concert des étudiants de l'académie Sorru in Musica.

Du 21 au 30 juillet 2023. Dans les pieve des Deux Sorru, Deux Sevi, Cruzzini et Cinarca.  [www.sorru-in-musica.corsica](http://www.sorru-in-musica.corsica)



SCULPTURE

# MAIS QUI ÉTAIT DAMASO MAESTRACCI?

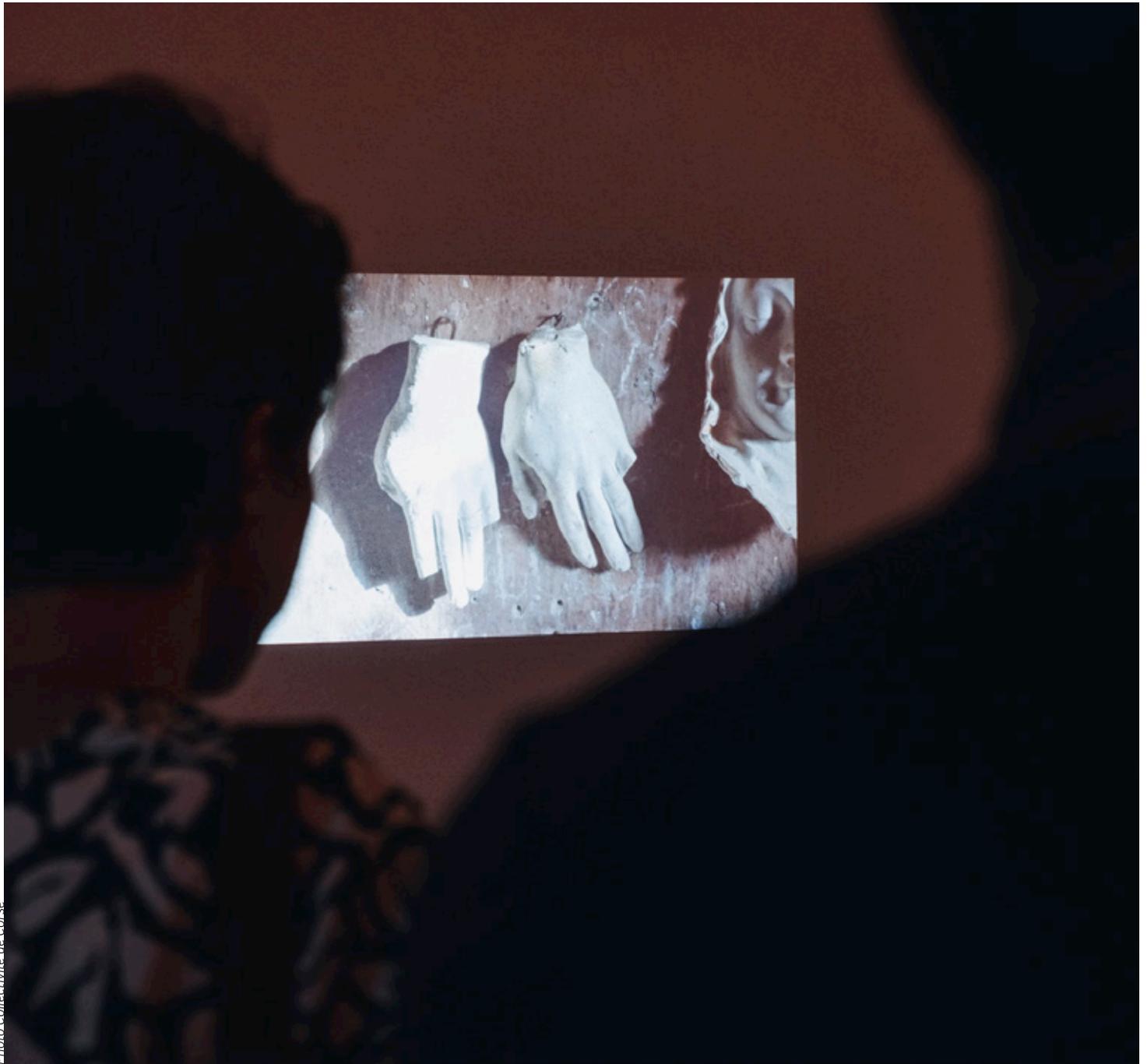


Photo Collectivité de Corse

***Mais qui était donc l'artiste Damaso Maestracci (1888-1976)?***

***Le Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC), installé au Fort Charlet à Calvi, présente Tene, une exposition d'art contemporain, fruit du travail de l'artiste Florian Kiniques sur l'œuvre de ce sculpteur insulaire controversé.***

***Rencontre avec Florian Kiniques et Sarah Le Berre Albertini, la directrice du CCRPMC.***

*Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI.*



Photo Florian Kiniques

Néon, Florian Kiniques

**Comment est née cette exposition?**

**SARAH LE BERRE ALBERTINI :** *Tene* est le fruit du travail de la résidence d'artiste de Florian Kiniques au Centre de conservation-restauration du patrimoine mobilier de Corse. Elle est née d'un besoin de pouvoir évoquer le sculpteur Damaso Maestracci qui a légué sa maison-atelier située à Occhiatana à la Collectivité de Corse, afin que l'on conserve et valorise sa mémoire. Pour autant, ce sculpteur n'est vraiment connu qu'au sein de son village, où il est l'objet de controverses. Cela rend notre devoir de mémoire difficile. Florian Kiniques a été invité pour la résidence Art & Conservation 2022-2023, nous avons trouvé que son travail était rigoureux et empreint à la fois de poésie et d'esprit. Cela nous a permis de créer un dialogue constructif avec sa pratique artistique et de prendre un peu de hauteur sur la question de Damaso Maestracci. La résidence d'artiste a pour principe d'accueillir un artiste exerçant professionnellement dans le domaine des arts plastiques, afin que celui-ci vive un dépaysement culturel. C'est par le contraste, par la confrontation de deux mondes différents que l'artiste renouvelle son inspiration.

**Comment s'est déroulé le travail d'observation, puis de création?**

**FLORIAN KINIQUES :** C'est un long travail d'un point à l'autre et un chemin qui n'est pas toujours linéaire. Il y a d'abord eu un travail d'imprégnation d'un territoire que je découvre par le biais de ce projet. Un ensemble de lectures d'ouvrages de littérature [Jérôme Ferrari, Marc Biancarelli, Prosper Mérimée] de sociologie [Jean-Louis Fabiani], d'anthropologie et de muséologie [Julia Tristani], d'art contemporain [Ange Leccia]. Des films, des podcasts, de la musique, de la nourriture, des paysages et de nombreux récits, notamment ceux qui survivent à Damaso Maestracci. Ensuite une phase d'observation, de la maison-atelier de Damaso Maestracci, de ses œuvres et de ses archives. Puis il m'a semblé nécessaire de prendre du recul sur toute cette matière et ces récits pour les mettre à distance et retrouver une forme de solitude propice à la mise au travail.

Chez moi, c'est une étape qui passe souvent par l'écriture. Enfin, une phase de création avec laquelle je tente de synthétiser tout cela et de rendre compte de mes recherches.

**Concrètement que va découvrir le public? Quels sont les matériaux que vous avez utilisés? Comment l'espace a-t-il été occupé?**

**F.K. :** J'ai travaillé avec du néon, du son et de la vidéo, ce dernier médium étant une évidence dès l'entame du projet pour capter et conserver quelque chose de mes nombreux passages sur l'île. Le néon est la première œuvre visible dans l'exposition. Je souhaitais qu'il « accueille » le visiteur de façon un peu provocante, étant donné son caractère interpellant, frontal et direct. Suivent ensuite trois vidéos distribuées dans l'espace de façon à provoquer une déambulation. Et finalement, une œuvre sonore dans un espace qui lui est propre.

**Quel a été l'apport, dans les échanges artistiques, du Centre de restauration?**

**F.K. :** J'ai aimé être à l'écoute des membres de l'équipe du CCRPMC et de leurs perceptions de l'histoire de Damaso Maestracci. Certains d'entre eux et d'entre elles apparaissent dans les œuvres que j'ai réalisées tout au long de ces trois mois de résidence. C'est aussi la voix de Carine, médiatrice du CCRPMC, que les visiteurs pourront entendre dans la pièce sonore et ses mains, qui manipulent une sculpture de Damaso Maestracci, qu'ils verront dans l'une des vidéos etc. De nombreux échanges réalisés dans un climat de confiance avec la directrice Sarah Le Berre Albertini sont également venus soutenir et accompagner sensiblement mon cheminement dans ce projet, pour le moins complexe.

**Cette exposition, c'est aussi l'occasion de faire un focus sur Damaso Maestracci, un artiste insulaire assez haut en couleur. Qui était-il?**

**S.L.B.A. :** C'était en effet un artiste haut en couleur. Depuis l'enfance, il avait le rêve d'être un grand artiste, peintre ou sculpteur. Il a suivi une année d'enseignement aux Beaux-arts



**Damaso Maestracci.**  
*photographie noir et blanc, vers 1930.*

Collection musée de la Corse. Repr. Patrick Battini.

**Sculpteur en très grande partie autodidacte, actif durant la première moitié du xxe siècle, Damaso Maestracci, «dont les talents d'artiste laissent dubitatifs les spécialistes comme les non initiés», fréquenta les lettrés et des artistes en Corse et dans le Var, région d'origine de son épouse. Il s'illustra surtout dans la production d'œuvres où la mise en avant des spécificités régionales revêt essentiellement des connotations «très folklorisantes». À Occhiatana, on dénombre plus d'une cinquantaine de ses réalisations, dont le monument aux morts de la Grande Guerre et son tombeau, réalisé plus de 40 ans avant sa mort, édifice inscrit au titre des monuments historique depuis 1989. Sa personnalité est aujourd'hui encore très controversée du fait de ses prises de position politiques durant l'Entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale: inscrit dans un courant cyrnériste, il manifestait ouvertement ses sympathies pour le maréchal Pétain, «comme en témoignent les documents d'archives ostensiblement mis en scène dans la maison». En 2005, la Collectivité territoriale de Corse a reçu en**

legs une partie de son patrimoine; sa fille a souhaité, par cette donation, que sa maison ainsi que les biens mobiliers qu'elle renferme soient mis en valeur en souvenir de son père. Un personnage problématique et un héritage qui l'est tout autant? La réponse la plus simple serait de s'en tenir à une phrase désormais rebattue - «Il faut séparer l'homme de l'artiste!» Mais il y avait aussi l'option de ne pas éluder le côté «dérangeant» du personnage et choisir plutôt de confronter les mémoires différentes à son sujet: mémoires familiales liées à l'affect, mémoires villageoises attachées à une version particulière des événements pour travailler sur un héritage qui «se situe pour la communauté entre répulsion et attachement». ■ EM

Source: La maison du sculpteur corse Damaso Maestracci, entre lieu de mémoire et demeure d'artiste, Un enjeu pour l'anthropologie et la muséologie de société en Corse, par Julia Tristani, 2016.

*« J'ai une fascination pour ce qui est complexe, ce qui requiert de l'analyse et, je l'espère, de la nuance. Je n'ai d'ailleurs pas l'impression de connaître l'histoire de Damaso Maestracci.*

de Marseille où il se forme tardivement à la sculpture. Il produit beaucoup d'œuvres en plâtre pour les églises et des œuvres en ciment pour les espaces publics. Il est d'ailleurs le premier artiste à utiliser ce matériau en Corse. Il est aussi connu pour ses statuettes représentant des scènes pittoresques qui incarnent une image idéale de la vie rurale traditionnelle. Damaso Maestracci était extrêmement attentif à son image. Il est toujours bien habillé, posant devant ses œuvres, sur les nombreuses photos que nous conservons de lui. Il était également soucieux de sa postérité. Il a, par exemple, réalisé et décoré lui-même son tombeau, 40 ans avant sa mort. Ce tombeau est tourné vers la route à l'entrée du village d'Occhiatana, pour être visible de tous. Sa maison-atelier, seule maison d'artiste conservée en Corse, est aussi très originale par son décor étrange et foisonnant. Il a gravé sur son frontispice sa devise: «*l'art embellit la vie*». Malheureusement, Damaso a été vivement critiqué dans son village d'Occhiatana, il a fait l'objet de rumeurs qui ont entaché son nom, jusqu'à aujourd'hui. Dans une lettre manuscrite, Damaso a démenti ces accusations.

**Quand on connaît l'histoire de Damaso Maestracci, le fait qu'il soit assez controversé parmi les siens et dans son village, comment travaille-t-on sur son œuvre? Est-ce qu'il n'y a pas aussi inconsciemment une volonté aussi de se censurer quand on est artiste?**

F.K.: Comme je l'ai évoqué précédemment, il y a d'abord eu de ma part un travail d'imprégnation conséquent qui est le fruit d'une curiosité et d'une vigilance, étant donné le contexte particulier de ce projet. Ensuite, j'ai une fascination pour ce qui est complexe, ce qui requiert de l'analyse et, je l'espère, de la nuance. Je n'ai d'ailleurs pas l'impression de connaître l'histoire

de Damaso Maestracci. Si je dispose effectivement d'éléments factuels, j'ai également entendu de nombreux récits. Mais le temps, la distance, l'éventuelle disparition de traces, rendent difficile voire impossible une prise en compte circonstanciée des faits. Je reste prudent et j'ai l'impression qu'aujourd'hui l'histoire de Damaso Maestracci ne peut pas être réduite à un seul point de vue mais devrait plutôt faire l'objet d'une compilation de points de vue divers et variés. D'ailleurs, à un certain stade de ma résidence et du développement de mon projet d'exposition, il m'a semblé inévitable de prendre en compte la multiplicité des récits. Je ne ressens jamais une volonté de me censurer. J'essaie plutôt de construire mon travail en recherchant une justesse de ton que je suis le seul à évaluer, en tout cas dans un premier temps. Et puis, mon travail possède une éthique et une histoire qui lui sont propres, que je me dois de soutenir et d'écrire sans les compromettre.

**Est-ce que ce travail, qui correspond à une obligation légale pour la Collectivité de Corse, peut conduire à une mise en valeur du travail de Damaso Maestracci de manière plus permanente dans son village?**

S.L.B.A.: Ce projet avait pour objectif de mettre en lumière la problématique du legs. La résidence d'artiste nous a donné l'occasion de pouvoir échanger sur le devenir de ce lieu. Si la création d'un musée est peut-être trop conséquente en termes d'investissement, au regard du potentiel touristique, je pense qu'il pourrait être envisagé d'en faire un lieu de résidence d'artistes ou d'étudiants en art, comme le proposait également le testament de Damaso Maestracci. Toutefois, des travaux sont nécessaires afin de permettre de conserver et d'ouvrir ce lieu occasionnellement, lors de visites guidées. ■

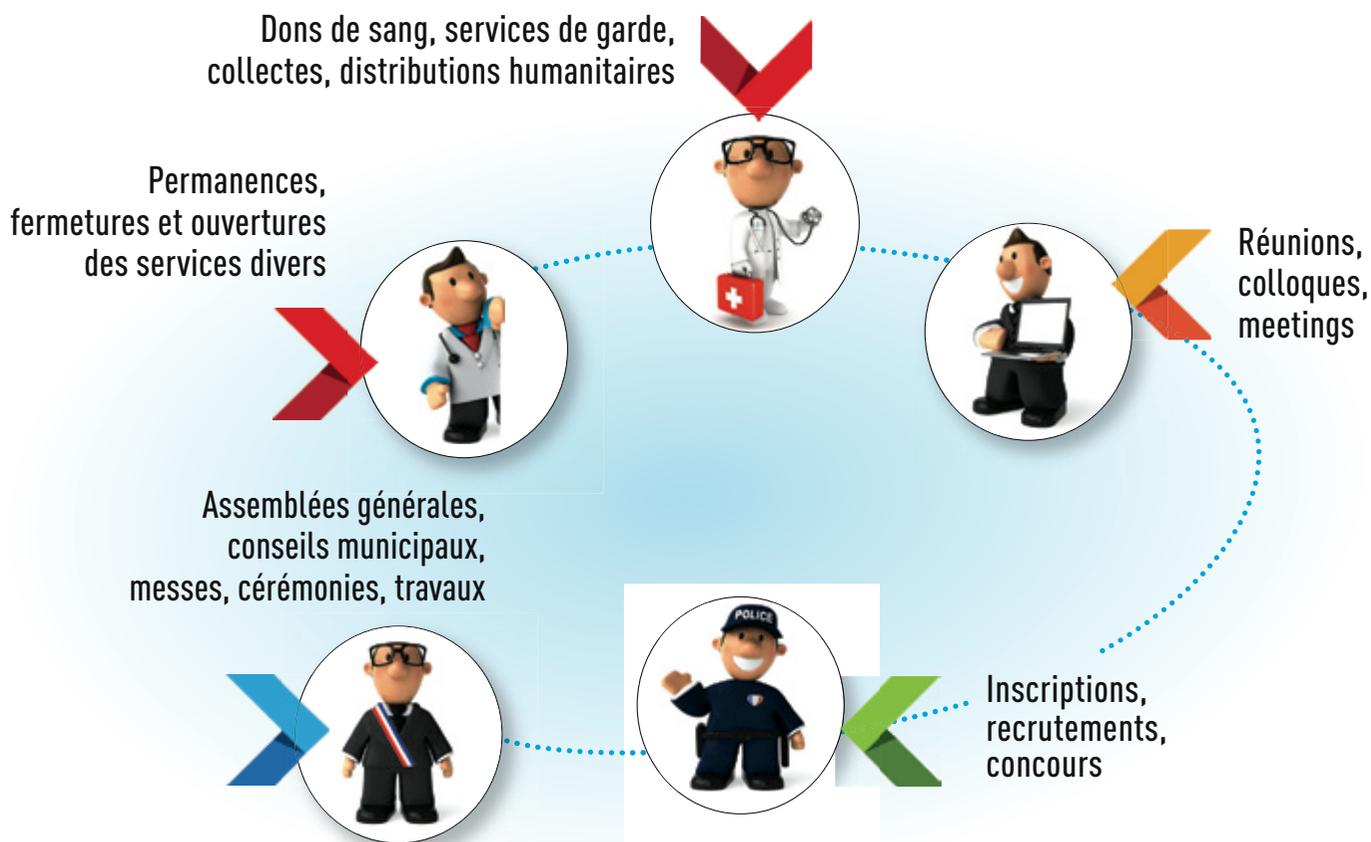
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

